

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Atos S.E. (« Atos », la « Société » ou le « Groupe ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de nos travaux d'audit, nous avons identifié, dans deux entités du groupe situées aux Etats-Unis (Atos IT Solutions and Services Inc. and Atos IT Outsourcing Services LLC), plusieurs points de faiblesses du contrôle interne relatif au processus d'élaboration de l'information financière et à la comptabilisation du chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15, qui ont conduit à constater plusieurs erreurs comptables, ainsi qu'un risque de contournement des contrôles.

Atos S.E.

Le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle de ces deux entités représentent environ 11% du chiffre d'affaires consolidé et 9% de la marge opérationnelle consolidée.

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, la direction du groupe a fait appel à des cabinets externes qui ont réalisé des travaux complémentaires afin d'obtenir les éléments nécessaires pour démontrer l'absence d'anomalies significatives dans les comptes de ces entités américaines, et ont été chargés d'une mission d'investigation indépendante.

Malgré les procédures d'audit additionnelles que nous avons mises en œuvre dans ces circonstances, nous n'avons pas pu réaliser dans le calendrier l'ensemble des travaux nécessaires afin d'obtenir des éléments suffisants et appropriés sur la comptabilisation du chiffre d'affaires et des comptes associés de ces deux entités US, et sur l'absence d'anomalies significatives pour les comptes consolidés.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserve* », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats de service à long terme au forfait (hors filiales visées dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve »)

Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment dans les activités de conseil et d'intégration de système, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.</p> <p>Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.</p> <p>Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée.</p> <p>Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats de service à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge, et notamment des contrôles relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restants à encourir.</p> <p>Par ailleurs, pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- pour les nouveaux contrats,<ul style="list-style-type: none">▪ lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société (identification et allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance) avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ;▪ nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendu avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés.- pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier le degré d'avancement lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus :<ul style="list-style-type: none">▪ nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;▪ nous avons corroboré le montant des encours de production et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;

- nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;
 - sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminés et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat ;
 - le cas échéant, nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et celles restants à atteindre.
-

Litiges

Note 16 "Litiges" des états financiers consolidés

Point clé de l'audit

Réponse apportée

Le Groupe est engagé dans une procédure judiciaire pour un litige concernant principalement des droits de propriété intellectuelle contre Cognizant/TriZetto aux États-Unis d'Amérique, dont la situation au 31 décembre 2020 est décrite dans la note 16.

Afin d'obtenir une compréhension suffisante des litiges et réclamations existants et des éléments de jugements afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction, et nous avons analysé les procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier les litiges.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district Sud de New-York a déclaré Syntel, qui est une filiale d'Atos, responsable du détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et à sa filiale TriZetto d'environ 855 millions de dollar.

Concernant le litige contre Cognizant/TriZetto, nous avons :

- mené des entretiens avec la Direction du Groupe afin d'apprécier l'état actuel du litige en cours ;
- consulté les éléments de procédure disponibles ainsi que les autres informations pertinentes concernant le litige et relatives à la probabilité et à l'impact possible du risque ;
- procédé à une revue critique des estimations et des positions retenues par la Direction ;
- apprécié si les derniers développements ont été pris en compte.

Nous avons considéré que ce sujet constituait un point clé de l'audit, en raison de l'incertitude sur l'issue de la procédure engagée, du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et du caractère potentiellement significatif sur le résultat net et les capitaux propres consolidés si ces estimations devaient varier.

Nous avons également apprécié les informations fournies dans la note 16 des comptes consolidés.

Evaluation des goodwill

Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Réponse apportée

Au 31 décembre 2020, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 6 140 millions d'euros, soit 34% du total actif. Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque indice de perte de valeur.

Ce test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le groupe Atos exerce ses activités.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur d'utilité à ces hypothèses.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.

Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT :

- nous avons rapproché les prévisions de trésorerie issues du plan à moyen terme établi par le Groupe;
- nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe et/ou des UGT concernées et conforté, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance, y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle ;
- nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation et les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ;
- nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 8 de l'annexe des comptes consolidés, notamment concernant les hypothèses et les analyses de sensibilité.

Evaluation des engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies

Note 11 « Engagements de retraite et autres avantages à long terme » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Réponse apportée

Des salariés et anciens salariés du Groupe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies dont certains (notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Suisse) sont préfinancés par des actifs de couverture (fonds de retraite ou de contrats d'assurance). Les engagements nets du Groupe relatifs à ces régimes s'élèvent à 1 204 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le Groupe procède régulièrement, par accord collectif ou sur option des bénéficiaires, à des modifications de droits attachés à certains régimes sur les sorties en capital ou les indexations de rentes. Les principales modifications réalisées sur l'exercice 2020 et leurs effets sont présentés dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies était un point clé de l'audit compte tenu :

- du degré d'expertise technique requis pour déterminer les hypothèses d'inflation, d'actualisation et de longévité, sous-jacentes à l'évaluation des régimes et des effets que pourraient induire une révision de ces hypothèses sur les engagements comptabilisés ;
- des estimations portant sur les comportements des bénéficiaires faites par la Direction pour évaluer l'incidence de certaines modifications des régimes, qui pourraient conduire à un ajustement des charges opérationnelles, en cas de comportements différents.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite à prestations définies et de fixation des hypothèses actuarielles, défini au niveau du Groupe.

Avec l'appui de nos spécialistes actuaires :

- nous avons apprécié les hypothèses actuarielles, et plus particulièrement la cohérence des hypothèses financières (taux d'inflation et d'actualisation) et démographiques (tables de mortalité), par rapport à des indices et références de marché ;
- pour les régimes que nous avons estimés les plus significatifs, nous avons pris connaissance des rapports actuariels réalisés par les actuaires-conseils du Groupe. Nous avons également rapproché les justes valeurs des actifs de couverture avec des valeurs de marché (actions cotées, obligations, swaps de taux) ou des rapports d'experts (immobilier, actions non cotées et participations dans des projets d'infrastructures).

Par ailleurs, nous avons vérifié que les modifications des droits comptabilisés reflétaient les accords signés avec les bénéficiaires des régimes. Concernant les hypothèses induisant des estimations de la part de la Direction quant au comportement des bénéficiaires, nous avons corroboré les hypothèses retenues avec les comportements observés sur des modifications de régimes similaires.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier celle relative à la description et aux modifications des régimes, aux hypothèses actuarielles et aux analyses de sensibilité.

Comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables

Note 7 « Charges d'impôt » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit**Réponse apportée**

Des impôts différés actifs sont reconnus au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'estimation de bénéfices imposables et l'utilisation de déficits reportables en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées par la Direction. La durée de ces projections est fonction des spécificités locales

Un montant de 242 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2020.

Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève en base à 3 572 millions d'euros au 31 décembre 2020, dont une partie seulement donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits. Les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe à ce titre s'élève à 686 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit en raison du montant significatif des pertes fiscales pouvant être activées et de l'importance des jugements du Groupe dans l'estimation des bénéfices imposables et des consommations des déficits fiscaux en résultant.

Nos diligences d'audit ont consisté à apprécier avec l'aide de nos experts fiscaux la probabilité que le Groupe puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale qui pourront s'imputer sur les impôts différés actifs de même échéance ; et
- de la capacité du Groupe, dans les juridictions concernées, à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables existants.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre des impôts différés actifs au titre des pertes fiscales reportables dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Atos S.E.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 30^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 25 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Atos S.E.

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} Avril 2021

Les Commissaires aux comptes

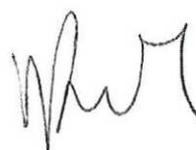
Deloitte & Associés



Jean François Viat

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Virginie Palethorpe

Atos

1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires	Note 3.1	11 181	11 588
Charges de personnel	Note 4.1	-5 063	-5 277
Charges opérationnelles	Note 4.2	-5 117	-5 121
Marge opérationnelle		1 002	1 190
En % du Chiffre d'affaires		9,0%	10,3%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-352	-530
Résultat opérationnel		650	660
En % du Chiffre d'affaires		5,8%	5,7%
Coût de l'endettement financier net		-33	-64
Autres charges financières		-157	-162
Autres produits financiers		139	18
Résultat financier	Note 6.1	-51	-208
Résultat avant impôt		599	452
Charge d'impôt	Note 7	-51	-82
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 10	5	47
Activités poursuivies			
Résultat net des activités poursuivies		553	417
Dont attribuable aux :		-	
- propriétaires de la société mère		550	414
- participations ne donnant pas le contrôle		3	3
Activités abandonnées			
Résultat net des activités abandonnées		-	3 075
Dont attribuable aux :		-	
- propriétaires de la société mère		-	2 986
- participations ne donnant pas le contrôle		-	89
Total groupe			
Résultat net des entités consolidées		553	3 491
Dont attribuable aux :		-	
- propriétaires de la société mère		550	3 399
- participations ne donnant pas le contrôle		3	92

<i>(en millions d'euros et en unités)</i>	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 14	550	414
Nombre moyen pondéré d'actions		109 003 866	107 669 930
Résultat net des activités poursuivies		5,05	3,84
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		109 003 866	107 674 589
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		5,05	3,84
Résultat net des activités abandonnées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 14	0	2 986
Nombre moyen pondéré d'actions		109 003 866	107 669 930
Résultat net des activités abandonnées		0,00	27,74
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		109 003 866	107 674 589
Résultat net dilué par action des activités abandonnées		0,00	27,73
Résultat net des entités consolidées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 14	550	3 399
Nombre moyen pondéré d'actions		109 003 866	107 669 930
Résultat net des entités consolidées		5,05	31,56
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		109 003 866	107 674 589
Résultat net dilué par action des entités consolidées		5,05	31,56

1.1.1. Etat du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net de la période	553	3 491
Autres éléments du résultat global		
- A reclasser en compte de résultat (recyclable):	-580	132
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-1	-3
Variation de la réserve de conversion	-579	134
Effet d'impôt sur les éléments recyclables directement reconnus en capitaux propres	-	1
- Non reclassé en compte de résultat (non recyclable):	-235	-98
Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite	-262	-134
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables directement reconnus en capitaux propres	27	37
Total autres éléments du résultat global	-815	34
Total Résultat global de la période	-262	3 525
Dont attribuable aux :		
- propriétaires de la Société Mère	-265	3 433
- participations ne donnant pas le contrôle	3	92

1.1.2. Etats consolidés de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Goodwill	Note 8.1	6 140	6 037
Immobilisations incorporelles	Note 8.2	1 391	1 675
Immobilisations corporelles	Note 8.3	514	552
Droit d'utilisation	Note 9	1 135	1 084
Participations dans les entreprises mises en équivalence	Note 10	7	1 727
Actifs financiers non courants	Note 6.3	772	351
Impôts différés actifs	Note 7.4	351	325
Total des actifs non courants		10 310	11 751
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 847	2 858
Impôts courants		43	53
Autres actifs courants	Note 4.4	1 631	1 568
Instruments financiers courants	Note 13	13	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	3 282	2 413
Total des actifs courants		7 816	6 898
TOTAL DE L'ACTIF		18 127	18 649

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
PASSIF			
Capital social		110	109
Primes		1 476	1 441
Réserves consolidées		5 457	2 278
Ecarts de conversion		-732	-152
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 14.1	550	3 399
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère	Note 14.2	6 861	7 075
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 14.3	10	12
Total capitaux propres		6 871	7 087
Provisions retraites et assimilées	Note 11	1 359	1 252
Provisions non courantes	Note 12	47	69
Passifs financiers	Note 6.4	2 669	2 651
Instruments dérivés	Note 6.4	168	107
Impôts différés passifs	Note 7.4	164	238
Instruments financiers non courants	Note 13	0	2
Dettes de loyers non courante		975	927
Autres passifs non courants		2	3
Total des passifs non courants		5 385	5 249
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	2 230	2 278
Impôts courants		86	182
Provisions courantes	Note 12	118	119
Instruments financiers courants	Note 13	13	1
Part à moins d'un an des passifs financiers	Note 6.4	1 083	1 498
Dettes de loyers courante		360	346
Autres passifs courants	Note 4.5	1 981	1 888
Total des passifs courants		5 871	6 313
TOTAL DU PASSIF		18 127	18 649

1.1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat avant Impôt		599	452
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	332	334
Amortissement du droit d'utilisation	Note 4.2	352	336
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions d'exploitation		-40	-82
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions financières		25	31
Dotations/(Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		52	19
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Note 5	153	157
(Plus)/Moins-values de cessions d'immobilisations		-159	76
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions		64	67
Pertes / (gains) sur instruments financiers	Note 6.1	-44	107
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	33	64
Intérêts sur dette de location	Note 6.1	27	27
Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts		1 394	1 588
Impôts payés		-113	-99
Variation du besoin en fonds de roulement		-63	-130
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 219	1 360
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-320	-324
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5	15
Investissements d'exploitation nets		-315	-309
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-470	-54
Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice		14	5
Encaissements liés aux cessions financières		1 404	670
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		-15	-1
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2	-
Investissements financiers nets		934	619
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		619	310
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription d'actions		36	14
Augmentation de capital soucrite par les minoritaires		-	4
Rachats et reventes d'actions propres		-45	-113
Dividendes versés		-	-55
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-5	-3
Paieement des loyers		-361	-345
Souscription de nouveaux emprunts	Note 6.5	846	591
Remboursement d'emprunts courants et non courants	Note 6.5	-1 296	-1 657
Coût de l'endettement financier net payé		-33	-64
Autres mouvements liés aux opérations de financement		-10	4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-868	-1 624
Variation de trésorerie		971	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		2 334	2 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées		-	-95
Variation de trésorerie	Note 6.5	971	46
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie		-163	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5	3 142	2 334

1.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Éléments constatés directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2018, retraité*	106 886	107	2 862	2 748	-285	11	630	6 074	2 027	8 101
• Augmentation de capital	2 329	2	140	-	-	-	-	142	-	142
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	630	-	-	-630	-	-	-
• Dividendes	-	-	-	-182	-	-	-	-182	-3	-185
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-1 561	-783	-	-	-	-2 344	-	-2 344
• Achat d'actions propres	-	-	-	67	-	-	-	67	-	67
• Impact de dilution	-	-	-	-113	-	-	-	-113	-	-113
• Acquisition de participation ne donnant pas le contrôle sans changement de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-2 107	-2 107
• Autres	-	-	-	-	-1	-	-	-1	3	2
Transactions avec les actionnaires	2 329	2	-1 421	-381	-1	-	-630	-2 431	-2 107	-4 538
• Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	3 399	3 399	92	3 491
• Autres éléments du résultat global	-	-	-	-98	134	-2	-	34	-	34
Total du résultat global de la période	-	-	-	-98	134	-2	3 399	3 433	92	3 525
Au 31 décembre 2019	109 215	109	1 441	2 269	-152	9	3 399	7 075	12	7 087
• Augmentation de capital	778	1	35	-	-	-	-	36	-	36
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	3 399	-	-	-3 399	-	-	-
• Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-4	-4
• Dividendes en actions (Worldline)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-	64	-	-	-	64	-	64
• Achat d'actions propres	-	-	-	-45	-	-	-	-45	-	-45
• Minoritaires Worldline	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-3	-	-	-	-3	-1	-4
Transactions avec les actionnaires	778	1	35	3 414	-	-	-3 399	52	-5	47
• Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	550	550	3	553
• Autres éléments du résultat global	-	-	-	-235	-579	-1	-	-815	-0	-815
Total du résultat global de la période	-	-	-	-235	-579	-1	550	-265	3	-262
Au 31 décembre 2020	109 993	110	1 476	5 448	-732	8	550	6 861	10	6 871

* Au 31 décembre 2018, les capitaux propres consolidés du groupe ont été retraités conformément à l'application initiale de la norme IFRS 16

1.1.5. Annexe aux comptes consolidés

1.1.5.1. Préambule

Atos SE, Société Mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Atos est un leader mondial de la transformation numérique et le numéro un européen du Cloud, de la cyber sécurité et du calcul à haute performance. Atos propose des solutions verticales totalement intégrées, des plateformes et des infrastructures innovantes, en travaillant avec des partenaires technologiques majeurs et en tirant partie des innovations sur ses plateformes, de l'expérience client, du digital Workplace, de l'intelligence artificielle et du Cloud hybride.

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2020 comprennent la Société, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Le groupe Atos n'a pas changé de nom par rapport à l'exercice précédent.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 17 février 2021. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

1.1.5.2. Base de préparation et principes comptables

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Base de préparation

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020. Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standard Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2020, les normes comptables et interprétations approuvées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB). Par conséquent, les états financiers du Groupe sont préparés selon les normes IFRS et interprétations telles que publiées par l'IASB.

Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2020

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés et qui sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes consolidés :

- Amendements Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif » ;
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une activité ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux interbancaires (Phase 1) ;
- Amendements à IFRS 16 – COVID-19 – Franchises de loyers

La décision de l'IFRIC émise fin 2019 et relative à la durée ferme d'un contrat de location sous IFRS 16 n'a pas eu d'impact significatif sur le Groupe.

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Aucune nouvelle norme ou interprétation applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour lesquelles une application anticipée était possible n'ont été approuvées par l'Union Européenne.

Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté. En conséquence, du fait de l'évolution de ces hypothèses ou de nouvelles circonstances qui pourraient intervenir, notamment dans la cadre de la crise sanitaire, les montants apparaissant dans les états financiers qui seront publiés ultérieurement pourraient différer des estimations actuelles, et plus particulièrement sur les agrégats suivants :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires et les coûts associés sur les contrats long-terme, et éventuelles pertes à terminaison (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs de contrats et coûts de contrats) ;
- Regroupement d'entreprises : Juste valeur de la contrepartie transférée (dont contrepartie éventuelle) et juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (Note 1 – variation de périmètre) ;
- Test de dépréciation du Goodwill et autres immobilisations incorporelles (Note 8 – Goodwill et actifs immobilisés) ;
- Reconnaissance et évaluation des impôts différés actifs : existence de profits futurs taxables permettant d'absorber les différences temporelles et les pertes fiscales reportables (Note 7 – Charge d'impôt) ;
- Reconnaissance et évaluation des provisions et passifs éventuels : hypothèses clés retenues pour évaluer la probabilité et le montant des sorties de ressources sans contrepartie (Note 12 – Provisions) ;
- Evaluation des engagements de retraite au titre des régimes à prestation définie (Note 11 - Engagements de retraite et autres avantages à long terme) ;
- Dettes de location et droits d'usage : Estimation de la durée des contrats et des taux marginaux d'emprunt utilisés (Note 9 – Locations) ;
- Actifs financiers : Estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs de contrats et coûts de contrats) et des autres actifs financiers ;
- Estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours et, de manière générale, les estimations relatives à toute provision et passif éventuel (Notes 12 et 16).

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle du groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou sur ses droits à des revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité à exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister. En cas de changement du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées au groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur ses actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci. En tant que coparticipant, le groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes

Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 définit trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme IFRS 9 (flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont ainsi mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels, ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif, tandis que les instruments de dette qui ne répondent pas à cette définition ou à ces modalités de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les flux de trésorerie contractuels à l'échéance.

Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (banques) avec la quasi-totalité des risques de non-paiement qui y sont attachés, comme défini par IFRS 9. Ces créances sont dans ce cas déconsolidées de l'état consolidé de la situation financière, après analyse effective du transfert du risque de non-paiement, de l'absence de risque de dilution résiduel et d'implication continue.

Règles de présentation

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et les passifs courants, à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs et les passifs non courants sont classés comme « destinés à être cédés » si leur valeur comptable est susceptible d'être recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que lorsque la vente est hautement probable et lorsque les actifs et les passifs sont immédiatement disponibles à la vente en l'état. Si ces actifs et ces passifs représentent une ligne de service complète ou une unité globale d'activité, le bénéfice ou la perte provenant de ces activités est alors présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie et dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs non courants destinés à être cédés et les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif de l'état consolidé de la situation financière, sans retraitement des périodes antérieures. Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

Conversion des états financiers en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés situées en dehors de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont identifiées comme élément distinct des capitaux propres sous l'intitulé « Ecart de conversion ». Lors de la cession d'une entité étrangère, la quote-part des écarts de change comptabilisés en autres éléments du résultat global et relative à cette entité est reclassée en résultat.

Dans le cadre de l'acquisition d'une société située en dehors de la zone euro, le goodwill et les ajustements de juste valeur sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société et convertis en euros au taux de change de jour de l'acquisition.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine. Ce pays est considéré comme ayant une économie hyper-inflationniste depuis le 1^{er} juillet 2018. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentines ont été retraités selon les dispositions de la norme IAS 29.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée comme détaillé dans la Note 13 – Instruments financiers.

Impact de la crise pandémique sur les états financiers consolidés

En lien avec la crise pandémique liée à la Covid-19, Atos a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à assurer la santé de ses employés et la continuité des activités stratégiques de ses clients, en accord avec les directives des instances nationale et internationales de santé.

A la date d'émission des états financiers consolidés, aucun imprévu en lien avec la pandémie n'a eu pour conséquence la résiliation anticipée d'un contrat, un litige avec un client ou un fournisseur, ou des concessions matérielles accordées par le Groupe.

Les événements induits par la Covid-19 ont conduit le Groupe à prendre en considération le ralentissement de l'économie mondiale et les conditions actuelles de marché dans les jugements et hypothèses retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Les estimations relatives aux contrats à long terme ont été revues pour prendre en compte les éventuelles situations de pertes à terminaison ainsi que la recouvrabilité des actifs et coûts de contrats. L'évaluation des pertes de crédit attendues a également été revue afin de prendre en considération l'éventuel accroissement des risques de faillite des clients.

En accord avec les recommandations des régulateurs européen et français, le Groupe a décidé de présenter les effets de la Covid-19 au sein de la « Marge Opérationnelle » et non au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

Ni la position de liquidité du Groupe, ni le coût de la dette n'ont été significativement impactés par la crise pandémique. Ainsi, le Groupe n'a pas eu recours au mécanisme de prêt garanti par l'Etat français. De plus le groupe n'a qu'un seul ratio financier associé à la ligne de crédit non utilisée de la facilité de crédit. Le critère de ce ratio financier a été respecté au 31 décembre 2020.

La situation de liquidité du Groupe est décrite au sein de la Note 13 aux états financiers consolidés.

1.1.5.3. Gestion des risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change. La gestion des risques financiers est assurée par le Département Trésorerie du Groupe et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des

facilités de crédit autorisées.

La politique du Groupe est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme. Les contrats d'emprunt se caractérisent par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Les facilités de crédit sont soumises à des clauses financières restrictives (ratios bancaires) qui font l'objet d'un contrôle rigoureux par le Département Trésorerie du Groupe.

L'analyse de la maturité des passifs financiers est détaillée dans la Note 6.4 Passifs financiers.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le Groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du Groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion des taux d'intérêt de l'endettement du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant des swaps de taux variable contre taux fixe. Les instruments dérivés autorisés auxquels le Groupe a recours pour couvrir son endettement sont des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

Risque de crédit

Les concentrations de risques de crédit du Groupe ne sont pas significatives. Les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

Risque de change

Les fluctuations des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur la performance financière du Groupe dans la mesure où une part significative de l'activité est réalisée à l'intérieur de la zone euro et où les produits et les charges sont généralement libellés dans la même devise.

Toutefois, la performance financière du groupe peut être influencée par des fluctuations des taux de change des devises étrangères notamment en raison de la croissance de ses activités d'offshoring basée principalement en Inde et en Europe Centrale.

Le Groupe a mis en place des procédures de gestion des positions en devises étrangères résultant d'opérations commerciales et financières libellées en monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Conformément à ces procédures, toutes les expositions significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises.

Risque de prix

Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les matières premières.

Dans le cadre de sa participation résiduelle dans le Groupe Worldline, comptabilisée en juste valeur par résultat au 31 décembre 2020, Atos est exposé à l'évolution du cours de l'action Worldline.

De plus l'obligation échangeable en actions émise en novembre 2019 inclut une option indexée sur la valeur du titre Worldline. Le coût de remboursement et/ou d'échange de cette obligation est corrélié au cours de l'action Worldline. Le cours de référence à la date d'émission s'établit à 71,55 euros.

Au 31 décembre 2020, une augmentation d'un euro du cours de l'action de Worldline aurait eu un impact positif de 7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe et un impact négatif de 4,6 millions d'euros sur la composante dérivé de l'obligation échangeable en actions. Une baisse d'un euro du cours de l'action de Worldline aurait eu un impact négatif de 7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe et un impact positif de 4,4 millions d'euros sur le dérivé.

1.1.5.4. Indicateurs Alternatifs de Performance

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre chiffre d'affaires et les charges de personnel et opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels.

Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- Les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les Goodwill ;
- Lors de la comptabilisation de regroupement d'entreprises, le Groupe peut être amené à enregistrer des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture de l'entité acquise pendant la période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période d'évaluation, les provisions devenues sans objet du fait d'un changement de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnelles ;
- Le coût d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées, y compris les compléments de prix, associés ou non à une condition de présence ;
- Les plus-values et moins-values générées par la cession d'entités ou activités consolidées ;
- La juste valeur des paiements fondés sur des actions, y compris les charges sociales liées ;
- Les coûts de réorganisation et de rationalisation des entités acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Quand les effets d'une réorganisation sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, les coûts associés relatifs aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne ;
- Les réductions d'engagements d'avantages sociaux directement liés aux opérations de réorganisation et de rationalisation ainsi que les effets des modifications de régimes dont les faits générateurs sont indépendants de toute décision du Groupe ;
- Les plus et moins-values non récurrentes générées par les cessions d'actifs immobilisés ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;
- Les Autres produits ou charges considérés comme inhabituels, anormaux, et peu fréquents tels que les impacts liés à des litiges significatifs.

Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère avant les Autres produits et charges opérationnels, variation de juste valeur de la composante dérivé des instruments de dettes échangeables, net d'impôts.

Résultat Net Par Action normalisé

Le résultat net par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

Endettement net

L'endettement net est constitué du total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêt à échéance de moins d'un an, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie nets. Les dettes de location et la composante dérivé des instruments de dettes échangeables sont exclues de l'endettement net.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de trésorerie nette ou d'endettement financier net corrigée des variations de capital, des dividendes versés aux actionnaires et participations ne donnant pas le contrôle, des acquisitions et cessions d'activités de la période et des plans de rémunérations en actions.

2. Notes aux comptes consolidés

Note 1 Variation de périmètre

Goodwill et regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actif net d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition d'une activité selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise se définit comme étant la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Les coûts directement liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus, présentés en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exercée transaction par transaction.

L'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur au sein de l'état de la situation financière d'ouverture. Ces éléments font l'objet d'ajustements, le cas échéant, sur une période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (i.e. en date de prise de contrôle), le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

En cas de perte de contrôle de la filiale, le résultat de cession est enregistré en Autres produits et charges opérationnels. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en Autres produits et charges opérationnels.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale contrôlée

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres.

1.1 Acquisitions en 2019

IDnomic

Le Groupe a acquis IDnomic, leader européen des infrastructures de gestion des identités numériques afin de renforcer sa position de leader mondial en cybersécurité et d'élargir son offre de gestion des solutions de PKI (Public Key Infrastructure ou Infrastructure à clés publiques). La contrepartie transférée s'est élevée à 37 millions d'euros et a conduit à la reconnaissance d'un goodwill préliminaire de 18 millions d'euros.

1.2 Opérations sur les titres Worldline

Activités abandonnées jusqu'au 30 avril 2019

Suite à la décision du 29 janvier 2019 des administrateurs d'Atos de soumettre à l'Assemblée Générale le projet de distribuer 23,5% de l'ensemble des actions de Worldline aux actionnaires d'Atos et l'approbation de la transaction par les actionnaires d'Atos à l'Assemblée générale du 30 avril 2019, les actions Worldline ont été distribuées aux actionnaires d'Atos le 7 mai 2019, date de mise en paiement des dividendes. Conformément à la norme IFRS 5, le résultat de Worldline jusqu'au 30 avril 2019 (au lieu du 7 mai 2019 pour des raisons pratiques) a été reclassé en « Résultat net des activités abandonnées ».

La distribution a été effectuée sur la base d'un ratio de 2 actions Worldline pour 5 actions Atos détenues, évaluée au cours d'ouverture de l'action Worldline (54,7 euros) au 7 mai 2019, conformément aux termes de l'opération annoncée par Atos le 22 mars 2019.

Conformément aux normes IFRS, la distribution en nature des actions Worldline s'est faite en deux étapes : (i) la première étape est la vente des 50,8% d'actions Worldline détenues par Atos, et (ii) la seconde étape l'acquisition de 27,3% des actions Worldline conservées par Atos.

Le gain résultant de la perte de contrôle des actions Worldline détenues par le Groupe, suite à la distribution, a été reconnu dans le compte de résultat consolidé en « Résultat net des activités abandonnées ». Ce gain est présenté net des impôts courants et différés, ainsi que des coûts de distribution des actions Worldline (nets d'impôts). Les flux de trésorerie de Worldline jusqu'au 30 avril 2019 ont été reclassés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées ».

Impact sur le compte de résultat consolidé

Worldline n'était pas présenté auparavant en actifs détenus en vue d'être distribués aux actionnaires dans l'état consolidé de la situation financière ni en activités abandonnées au compte de résultat. Le compte de résultat consolidé comparatif a été retraité pour présenter séparément les activités abandonnées des activités poursuivies.

Les flux relatifs aux services rendus par les activités poursuivies vis-à-vis de Worldline ont été éliminés au niveau de Worldline. En conséquence, le chiffre d'affaires externe du Groupe inclut le chiffre d'affaires relatif à ces flux.

Compte de résultat détaillé des activités abandonnées

(en millions d'euros)

Du 1^{er} janvier 2019
au 30 avril 2019*

Chiffre d'affaires	705
Charges de personnel	-289
Charges opérationnelles	-263
Marge opérationnelle	153
En % du Chiffre d'affaires	21,7%
Autres produits et charges opérationnels	-22
Résultat opérationnel	131
En % du Chiffre d'affaires	18,6%
Résultat financier	71
Résultat avant impôt	201
Charge d'impôt	-48
Gain (perte) net(te) sur cessions d'activités abandonnées	2 931
Autres coûts relatifs à la distribution des actions Worldline	-8
Résultat net	3 075
Dont attribuable aux :	
- propriétaires de la société mère	2 986
- participations ne donnant pas le contrôle	89

* Les résultats 2019 de Worldline ont été reclassés en "Résultat net des activités abandonnées" jusqu'au 30 avril 2019, conformément à la norme IFRS 5.

La perte de contrôle de Worldline à la suite de la distribution en nature a généré un produit net de 2 931 millions d'euros en 2019. Ce montant est présenté net des coûts de distribution après impôts à hauteur de 29 millions d'euros.

Titres mis en équivalence depuis le 1^{er} mai 2019

Suite à la distribution, Atos détenait 27,3% du capital de Worldline et 35% des droits de vote, participation faisant l'objet d'une période d'incessibilité de six mois. A compter du 1^{er} mai 2019, le Groupe n'a plus le contrôle de Worldline mais conserve une influence notable. Par conséquent, Worldline a été présenté à partir de cette date au sein de la ligne « participation dans les entreprises mises en équivalence » dans les états financiers consolidés 2019. L'allocation du prix d'acquisition a été effectuée pour la partie conservée par le Groupe.

Depuis le 1^{er} mai 2019, la quote-part du résultat contributif net de Worldline est présentée dans le compte de résultat consolidé en « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ». Cette quote-part de résultat inclut l'amortissement des nouveaux actifs incorporels générés par l'allocation du prix d'acquisition.

Cession d'une quote-part des actions Worldline en novembre 2019

Après avoir distribué 23,5% du capital de Worldline à ses actionnaires le 7 mai 2019, Atos a réalisé en novembre 2019 :

- Vente de 14,7 millions d'actions Worldline par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO) ;
- Emission d'une obligation échangeable en actions (OEB) d'une maturité de 5 ans pour une valeur nominale de 500 millions d'euros ;
- Transfert d'actions Worldline de 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) au fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni en échange de l'absence de versement en trésorerie à ce fonds durant les quinze prochaines années.

Après la finalisation des opérations de novembre, Atos détient 25,6% des droits de vote de Worldline. L'examen de la gouvernance a conduit à la conclusion qu'Atos a toujours une influence significative sur Worldline. À ce titre, le Groupe a poursuivi la consolidation de Worldline selon la méthode de la mise en équivalence.

Cession d'une quote-part des actions Worldline en 2020

Le 4 février 2020, Atos a cédé une partie de sa participation résiduelle en vendant 23,9 millions d'actions par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO). Le gain de cession a été reconnu dans le compte de résultat consolidé en « Autres produits et charges opérationnels ».

A l'issue de cette dernière opération de cession, le Groupe a considéré qu'il n'exerçait plus d'influence notable sur Worldline. De ce fait, à la date de cession, les titres conservés ont été présentés en actifs financiers mesurés en juste valeur par résultat en accord avec la norme IFRS 9.

1.3 Acquisitions intervenues en 2020

Maven Wave

Le 31 janvier 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Maven Wave, une société américaine de conseil en technologie spécialisée dans la prestation de solutions de transformation numérique pour les grandes entreprises. La société est l'un des principaux partenaires de Google Cloud avec huit spécialisations « Cloud Partner » et a été reconnue partenaire de services Google Cloud de l'année pour l'Amérique du Nord en 2018 et 2019. Maven Wave a été intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

La contrepartie transférée était de 172 millions d'euros conduisant à la reconnaissance d'un goodwill de 131 millions d'euros.

Si l'acquisition de Maven Wave avait eu lieu le 1^{er} janvier 2020, le chiffre d'affaires de Maven Wave sur l'année 2020 aurait été de 138 millions d'euros et sa marge opérationnelle se serait élevée à 18 millions d'euros.

D'autres acquisitions sont intervenues sur l'exercice 2020 :

EcoAct

Le 29 septembre 2020, a finalisé l'acquisition d'EcoAct, une société de conseil reconnue en stratégie de décarbonation. Cette acquisition a pour vocation de supporter l'ambition de décarbonation d'Atos en enrichissant son portefeuille d'offres dans l'accompagnement de ses clients vers la neutralité carbone. EcoAct est principalement intégrée à la RBU Europe du Sud.

Paladion

Le 8 octobre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Paladion, un fournisseur mondial de services de sécurité gérés basé aux États-Unis. Grâce à cette acquisition, Atos disposera des capacités de détection et de réponse (Managed Detection & Response, MDR) dont ses clients ont besoin lorsqu'ils adoptent des stratégies de transformation hybrides et multi-cloud, avec de multiples centres dédiés. Cette acquisition permettra également à Atos d'étendre sa couverture mondiale en matière de surveillance et d'intervention dans le domaine de la cybersécurité avec 4 centres d'opérations de sécurité (Security Operations Centers, SOC) supplémentaires aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Inde.

Paladion est principalement intégrée au sein des RBUs Amérique du Nord et Marchés de croissance.

Miner & Kasch

Le 10 avril 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Miner & Kasch, un cabinet de conseil en intelligence artificielle (IA) et science des données (data science), dont le siège est situé à Elkridge, Maryland. Le cabinet est spécialisé dans la conception de solutions intelligentes de bout-en-bout, basées sur les données.

Alia consulting

Le 31 juillet 2020, Atos a finalisé l'acquisition en France de Alia Consulting pour donner naissance à un fournisseur de premier plan en matière de facturation et de déploiement et implémentation de solutions de gestion de la relation client (CRM, Customer Relationship Management).

Digital Security

Le 30 septembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Digital Security, une filiale du groupe Econocom et un acteur indépendant de premier plan dans le domaine de la cybersécurité en France et au BeLux. Digital Security est principalement intégrée au sein de la RBU Europe du Sud.

Edifixio

Le 30 novembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition d'Edifixio, une entreprise française de conseil et d'intégration Cloud et Salesforce

Eagle Creek

Le 15 décembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de la société Eagle Creek Software Services (Eagle Creek). Basée aux Etats-Unis, Eagle Creek est une entreprise de conseil en technologie et management spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients en Amérique du nord.

SEC Consult

Le 17 décembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de SEC Consult, une société de conseil de premier plan dans le domaine de la cybersécurité, disposant d'un portefeuille solide et innovant.

La contrepartie transférée pour ces autres acquisitions s'élève à 294 millions d'euros, générant un goodwill de 279 millions d'euros.

Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2020, le chiffre d'affaires total sur l'année 2020 aurait été de 179 millions d'euros et la marge opérationnelle se serait élevée à 16 millions d'euros.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur la présentation du reporting interne qui est régulièrement revu par le principal décideur opérationnel des opérations puis réconcilié au résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat ou la perte des secteurs en calculant un résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général prenant les décisions stratégiques.

Le reporting interne au management est défini selon deux axes : « les Regional Business Units » (Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe du Sud, Marchés de Croissance) et les « Industries » (Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services, Santé & Sciences de la Vie). Les Regional Business Units (RBUs) ont été désignées par le Groupe comme axe principal d'analyse par le principal décideur opérationnel. Par conséquent, et selon les dispositions de la norme IFRS 8, le Groupe présente les Regional Business Units comme secteurs opérationnels.

Une Regional Business Unit est définie comme une zone géographique ou le regroupement de plusieurs zones géographiques. Chaque unité globale d'activité est dirigée par des membres dédiés du Comité Exécutif.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe pour le reporting des secteurs selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités du Corporate ne sont pas présentées comme un secteur opérationnel. Ainsi, leurs états financiers sont présentés comme éléments de réconciliation. Les actifs du Corporate qui ne sont pas directement imputables aux activités des secteurs opérationnels ne sont pas alloués à un secteur, ce qui concerne principalement les actifs liés aux différents sièges sociaux du Groupe. Les actifs partagés tels que l'infrastructure mainframe européenne sont alloués aux unités globales d'activité dans lesquelles ils sont physiquement situés bien qu'ils soient utilisés par plusieurs Business Units.

Le Groupe a lancé en 2020 une transformation dénommée « SPRING » dans le but de refondre son portefeuille d'offres, de renforcer son approche commerciale et de mettre en place une organisation dont l'axe premier devient le Secteur d'Activité. Dans ce contexte, six Industries ont été créées : Industrie, Services Financiers et Assurance ; Secteur Public & Défense ; Télécommunications, Médias & Technologies ; Ressources & Services ; Santé & Sciences de la Vie.

Dans le même temps, le Groupe a effectué un regroupement des Entités Opérationnelles en 5 grandes Régions (Regional Business Units ou « RBU ») : Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe du Sud et Marchés de Croissance.

L'axe géographique (RBU) demeure le principal segment opérationnel.

Afin de faciliter la période de transition entre la précédente organisation et celle de « SPRING », le Groupe continue de présenter le chiffre d'affaires par Division en 2020.

Toutes les Industries sont représentées dans chaque RBU. Les segments opérationnels régionaux sont constitués des pays suivants :

Segments opérationnels	Secteurs
Amérique du Nord	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique, au Guatemala et au Mexique .
Europe du Nord	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Belgique, Biélorussie, Danemark, Estonie, Finlande, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie et en Suède.
Europe Centrale	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Israël, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et en Suisse.
Europe du Sud	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Andorre, France, Espagne, Italie, Portugal et un centre de production au Maroc.
Marchés de croissance	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie à Abu Dhabi, en Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, EAU, Egypte, Gabon, Hong-Kong, Inde, Japon, Liban, Malaisie, Madagascar, Maurice, Maroc, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Qatar, Sénégal, Singapoure, Taiwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay ainsi que les activités de Major Events et Global Delivery Centers.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Europe du Nord	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés de croissance	Total Segments opérationnels	Structures globales	Elimination	Total Groupe
Exercice 2020									
Chiffre d'affaires par secteur	2 612	2 717	2 699	2 339	814	11 181			11 181
% du chiffre d'affaires groupe	23,4%	24,3%	24,1%	20,9%	7,3%	100,0%			100,0%
Chiffre d'affaires intra-secteurs	63	166	196	104	1 178	1 707	158	-1 865	
Total Chiffre d'affaires	2 675	2 882	2 895	2 443	1 992	12 888	158	-1 865	11 181
Marge opérationnelle par secteur	393	226	123	182	119	1 043	-42		1 002
% de la marge opérationnelle groupe	15,1%	8,3%	4,6%	7,8%	14,6%	9,3%			9,0%
Total Actif sectoriel	4 517	2 314	2 304	2 590	1 538	13 262	1 190		14 452
Autres informations sur le résultat global									
Amortissements des immobilisations	-71	-61	-87	-47	-43	-310	-22		-332
Amortissement du droit d'utilisation	-74	-86	-70	-41	-67	-338	-14		-352
Autres informations									
Investissements	63	46	91	47	43	290	30		320
Dette nette	754	249	618	23	893	2 536	-3 003		-467
Effectif fin d'année (en nombre)	9 968	14 091	12 522	17 295	49 213	103 089	1 341		104 430
Exercice 2019									
Chiffre d'affaires par secteur	2 725	2 715	2 784	2 447	917	11 588			11 588
% du chiffre d'affaires groupe	23,5%	23,4%	24,0%	21,1%	7,9%	100,0%			100,0%
Chiffre d'affaires intra-secteurs	57	210	190	325	877	1 658	326	-1 984	-0
Total Chiffre d'affaires	2 782	2 925	2 974	2 772	1 793	13 246	326	-1 984	11 588
Marge opérationnelle par secteur	343	253	209	228	200	1 232	-42		1 190
% de la marge opérationnelle groupe	12,6%	9,3%	7,5%	9,3%	21,8%	10,6%			10,3%
Total Actif sectoriel	4 817	2 390	2 264	2 440	1 599	13 510	2 348		15 858
Autres informations sur le résultat global									
Amortissements des immobilisations	-67	-68	-84	-47	-46	-312	-22		-334
Amortissement du droit d'utilisation	-76	-70	-73	-42	-62	-322	-14		-336
Autres informations									
Investissements	49	43	98	61	39	289	35		324
Dette nette	1 370	-385	735	127	722	2 571	-4 307		-1 736
Effectif fin d'année (en nombre)	10 698	14 936	12 762	17 485	51 075	106 955	1 362		108 317

* Données retraitées par Régions (Regional Business Units) conformément à la norme IFRS8.

Le chiffre d'affaires externe et inter-secteur en France se sont élevés respectivement à **1 656 millions d'euros** et **2 138 millions d'euros** en 2020.

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total Actif par segment	14 452	15 858
Actifs d'impôts	394	378
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 282	2 413
Total Actif	18 127	18 649

Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des clients externes se répartit par Industrie de la manière suivante :

(En millions d'euros)

	Industries	Services Financiers & Assurance	Secteur Public & Défense	Télécommunications, Médias & Technologies	Ressources & Services	Santé & Sciences de la Vie	Total Groupe
Exercice clos le 31 décembre 2020							
Chiffre d'affaires par marché	2 010	2 116	2 565	1 574	1 627	1 288	11 181
en % du chiffre d'affaires du Groupe	18,0%	18,9%	22,9%	14,1%	14,6%	11,5%	100,0%
Exercice clos le 31 décembre 2019							
Chiffre d'affaires par marché	2 241	2 207	2 400	1 661	1 792	1 288	11 588
en % du chiffre d'affaires du Groupe	19,3%	19,0%	20,7%	14,3%	15,5%	11,1%	100,0%

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe présente également le chiffre d'affaires provenant des clients externes par Division :

(en millions d'euros)

	Infrastructure and data management	Business & Platform solutions	Big Data & cybersécurité	Total Groupe
Exercice 2020				
Chiffre d'affaires externe par segment	6 112	3 832	1 237	11 181
en % du chiffre d'affaires groupe	54,7%	34,3%	11,1%	100,0%
Exercice 2019				
Chiffre d'affaires externe par segment	6 321	4 216	1 050	11 588
en % du chiffre d'affaires groupe	54,6%	36,4%	9,1%	100,0%

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera les sommes prévues au contrat, si les droits et obligations ainsi que les conditions de paiement sont explicites et si les parties sont mutuellement engagées à respecter leurs obligations.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et le client peut en bénéficier.

Les contrats de gestion d'infrastructures informatiques comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition et de transformation correspondent à des activités de démarrage, de transfert de savoir-faire et n'apportent aucune valeur ajoutée au client en amont des phases de services récurrents, aucun revenu n'est comptabilisé en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces phases sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée du contrat en prenant en compte tout contrat prévu. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance, présenté en passif des contrats, et reconnu en chiffre d'affaires ultérieurement au cours de la période de services récurrents.

En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles sur la base de son prix de vente individuel. Ce prix de vente est déterminé sur la base du prix « catalogue », incluant toutes les réductions habituelles, auquel le Groupe vend ses services et produits. Sinon, le Groupe estime ce prix de vente sur la base du coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des logiciels et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration des biens et services, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service faisant l'objet de revente est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Contrats clients contenant une composante de location

Certains contrats de service peuvent être qualifiés de contrats de location sous IFRS 16 s'ils confèrent le droit d'utiliser des actifs identifiés en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe agit comme bailleur fabricant ou distributeur vis-à-vis de son client. Lorsque le contrat de location transfère les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant à la vente de cet actif en contrepartie d'un actif de contrat.

Coûts des contrats – coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux d'obtention des contrats sont capitalisés comme « coûts de contrat » et amortis sur la durée de vie du contrat.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation d'un contrat qui ne constituent pas une obligation de performance distincte sont activés comme des actifs de contrat s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour l'obtention ou la réalisation des contrats sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Présentation au sein des états consolidés de la situation financière

Les actifs de contrats sont composés des droits acquis pour les services ou biens délivrés à date et pour lesquels le Groupe n'a pas émis de facture à la date de clôture. Les factures à établir sont présentées au sein des actifs de contrat. Lorsque les droits à paiement sont inconditionnels, elles sont présentées au sein des créances clients.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients avant la satisfaction de l'obligation de performance. Les coûts des contrats sont présentés séparément des « actifs de contrat ». Les actifs et passifs de contrats sont présentés sur une base nette au niveau de chaque contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts associés sur les contrats à long terme

Les coûts de réalisation attendus pour un contrat dépendent de nombreuses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les prix de revient qui ont un impact sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour « contrat onéreux » est comptabilisée si les coûts nécessaires à la réalisation des obligations du contrat sont supérieurs aux bénéfices attendus.

Composante de financement

Quand le Groupe prévoit que la période entre le transfert du contrôle des biens ou services au client et le paiement y afférant est supérieure à 12 mois, il examine si le contrat inclut une composante de financement donnée ou reçue. Quand ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

Dépréciation des créances clients et des actifs de contrats

Les créances clients ainsi que les actifs de contrats sont reconnus selon la méthode des coûts amortis.

Une dépréciation est calculée sur la base du modèle de perte de crédit attendue. Selon ce modèle, les pertes attendues sur douze mois (résultant du risque de défaillance dans les douze mois suivants) sont enregistrées à leur valeur initiale dès lors que l'actif financier correspondant est comptabilisé.

3.1 – Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

La plus grande partie du chiffre d'affaires généré est reconnue en continu pour les contrats à prix fixe et à une date donnée dans le temps pour les contrats en régie. Le Groupe applique la méthode des « cost-to-cost » pour évaluer l'avancement du contrat pour les contrats à prix fixe. La grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités BDS est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées sauf pour les Super Calculateurs (HPC) quand Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe a un droit à paiement pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable de par le contrat et la réglementation locale en vigueur.

La désagrégation du chiffre d'affaires par Région, Industrie et Division est présentée en Note 2.

3.2 – Clients et comptes rattachés, actifs de contrats et coûts de contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs des contrats	1 686	1 517
Créances clients	1 140	1 301
Coûts de contrats	130	106
Pertes de crédit attendues	-109	-66
Clients et comptes rattachés	2 847	2 858
Passifs des contrats	-773	-680
Créances clients nettes	2 074	2 178
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	46	47

Les variations des actifs et passifs de contrats sur 2020 sont liés à l'augmentation des contrats de fabrication de super calculateurs. La hausse de 169 millions d'euros reflète en particulier l'avancement de certains projets pour lesquels le chiffre d'affaire est reconnu à l'avancement par les coûts. Les passifs de contrats ont augmenté dans le même temps de 93 millions d'euros du fait de conditions de facturation plus favorables et d'avances reçues.

Le délai de règlement clients moyen se situe entre 30 et 60 jours selon les pays. La majorité des actifs de contrats se transformeront en créances clients dans les 12 prochains mois à l'exception des actifs du contrat correspondant au transfert de matériel informatique selon le modèle de location et à l'octroi d'un droit pluriannuel d'utilisation des titulaires de licence. La majeure partie des passifs de contrats ont vocation à se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois. Le délai de règlement clients est passé de 47 jours à 46 jours au 31 décembre 2020.

Transfert des créances clients

Atos détenait un programme de titrisation pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement passée de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le Groupe avait cédé avec recours à des banques des créances clients pour un montant de 108 millions d'euros dont 10 millions d'euros ont été encaissés. Ces créances clients n'ont pas été décomptabilisées de la situation financière du Groupe, dans la mesure où le Groupe retient substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont associés. Le montant reçu des banques a été reconnu dans les comptes du Groupe comme un prêt garanti.

En octobre 2020, le programme de titrisation comprenant les compartiments « On » et « Off » a été arrêté.

Au 31 décembre 2020, des créances clients, pour un montant 878 millions d'euros ont été cédées sans recours à des tiers avec transfert des risques répondant aux critères de la norme IFRS 9, et ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2020. Les 878 millions d'euros mentionnés ci-dessus incluent 46 millions de dollars US afférents à un contrat spécifique aux Etats Unis où Atos cède seulement 95% de ses droits aux flux de trésorerie et par conséquent décomptabilise 95% des créances.

Le niveau des créances cédées sans recours aux banques avec transfert des risques de non-paiement, en conformité avec les critères de la norme IFRS 9 était stable comparé au 31 décembre 2019. Le délai de règlement clients a été positivement impacté par la mise en place d'accords financiers sur des grands comptes à hauteur de 25 jours, stable par rapport à l'année dernière.

Balance âgée des créances

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Non échues	982	1 072
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	63	90
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	16	43
Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours	80	96
Total	1 140	1 301

Variation des pertes de crédit attendues

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Situation en début de période	-66	-84
Dotations des pertes de crédit attendues	-53	-28
Pertes sur créances irrécouvrables	17	12
Reprises de provisions	0	-2
Impact regroupement d'entreprises	-3	-1
Différences de change et autres	-4	37
Situation en fin de période	-109	-66

Note 4 Données opérationnelles

4.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2020	% du chiffre d'affaires	Exercice 2019	% du chiffre d'affaires
Salaires	-4 099	36,7%	-4 280	36,9%
Charges sociales	-942	8,4%	-980	8,5%
Taxes, formation, intéressement et participation	-61	0,5%	-77	0,7%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	-1	0,0%	0	0,0%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour retraite	41	-0,4%	60	-0,5%
Total	-5 063	45,3%	-5 277	45,5%

4.2 - Charges opérationnelles autres que personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2020	% du chiffre d'affaires	Exercice 2019	% du chiffre d'affaires
Sous-traitance - Direct	-1 883	16,8%	-1 892	16,3%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-1 239	11,1%	-1 154	10,0%
Coûts de maintenance	-624	5,6%	-626	5,4%
Charges locatives	-11	0,1%	-29	0,3%
Télécommunications	-293	2,6%	-288	2,5%
Transports et déplacements	-48	0,4%	-154	1,3%
Honoraires	-193	1,7%	-202	1,7%
Autres charges	-254	2,3%	-247	2,1%
Sous-total charges	-4 545	40,6%	-4 590	39,6%
Amortissements des immobilisations	-332	3,0%	-334	2,9%
Amortissement du droit d'utilisation	-352	3,1%	-336	2,9%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions	0	0,0%	23	-0,2%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-10	0,1%	-17	0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables et droit d'utilisation	-16	0,1%	-12	0,1%
Production immobilisée	138	-1,2%	145	-1,3%
Sous-total autres charges	-572	5,1%	-531	4,6%
Total	-5 117	45,8%	-5 121	44,2%

Les achats de logiciels et de matériels informatiques ont augmenté par rapport à 2019, principalement du fait d'une activité plus soutenue des activités de Big Data et de construction de super calculateurs et la consolidation de nouvelles entités achetant des montants importants de logiciels.

Les charges locatives sont liées aux contrats de location de courte durée, ainsi que relatifs à des actifs de faible valeur (cf. Note 9).

4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fournisseurs	2 230	2 278
Paielements d'avance nets	-55	-31
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-732	-691
Total	1 444	1 556
Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)	80	79

4.4 - Autres actifs courants

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Stocks	141	104
Etat - Créances de TVA	271	212
Charges constatées d'avance et facturation en avance	732	691
Autres créances et actifs courants	432	529
Paielements d'avance nets	55	31
Total	1 631	1 568

4.5 - Autres passifs courants

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Personnel et comptes rattachés	312	355
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	169	172
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	466	371
Passifs des contrats	773	680
Autres dettes d'exploitation	261	310
Total	1 981	1 888

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels sont un Indicateur Alternatif de Performance défini au paragraphe 6.1.7.4

Paielements fondés sur des actions

Des actions de performance et des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle Black-Scholes de valorisation des options. Les variations de juste valeur de ces instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur de ces instruments est comptabilisée linéairement en « Autres produits et charges opérationnels » pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Dans certaines juridictions fiscales, les entités du Groupe perçoivent une déduction fiscale lorsque les options sont exercées, sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'exercice.

Des actifs d'impôts différés sont enregistrés pour tenir compte de la différence entre la base fiscale des services reçus des employés à date (montant admis en déduction par les administrations fiscales au titre des périodes ultérieures), et leur valeur comptable, égale à zéro. Les actifs d'impôts différés sont estimés sur la base du cours de l'action du Groupe à chaque date de clôture et comptabilisés en impôts sur le résultat. Si le montant de déduction fiscale (ou de déduction fiscale future estimée) excède le montant du cumul des charges de rémunération liées, l'excédent de l'impôt différé associé est enregistré directement dans les capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité de cinq ans. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- le prix d'exercice correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de bourse précédant la date d'attribution ;
- la décote de 20% octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites de ces plans d'actionnariat ;
- l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ;
- la date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

La juste valeur de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la clôture de la période de souscription.

Les contributions sociales relatives à ces plans sont également présentées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le tableau suivant présente les « Autres produits et charges opérationnels » par nature :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Réorganisation des effectifs	-127	-100
Rationalisation et frais associés	-36	-34
Coûts d'intégration et d'acquisition	-42	-41
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-153	-157
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-74	-73
Autres	80	-125
Total	-352	-530

Les **dépenses de réorganisation** des effectifs se sont élevées à 127 millions d'euros et sont principalement la conséquence de l'effort d'adaptation des effectifs du Groupe dans plusieurs pays, particulièrement en Allemagne. L'augmentation en 2020 provient principalement de mesures spécifiques prises en Allemagne et dans d'autres pays européens.

Les **coûts de rationalisation et frais associés** se sont élevés à 36 millions d'euros et ont été engendrés essentiellement par la fermeture de sites dans le cadre des plans de réorganisation et de regroupement de datacenters, principalement en France.

Les **coûts d'intégration et d'acquisition** se sont élevés à 42 millions d'euros et ont concerné principalement les coûts d'intégration de Syntel encourus pour générer des synergies. Les autres coûts sont relatifs à la migration et la standardisation des plateformes informatiques des entreprises précédemment acquises.

L'amortissement au titre de l'exercice 2020 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de **l'allocation des prix d'acquisitions** s'est élevé à 153 millions d'euros dont :

- 65 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans.

En 2020, la baisse de la charge d'amortissement passant de 157 millions à 153 millions est principalement due au faible montant d'amortissement généré par les acquisitions de 2020, tandis que certains actifs liés à d'anciennes acquisitions sont désormais totalement amortis.

La charge au titre des **paiements fondés sur des actions** s'est élevée à 74 millions d'euros en 2020 contre une charge de 73 millions d'euros en 2019.

En 2020, le poste « **Autres** » a fortement diminué en passant d'une charge de 125 millions d'euros à un produit net de 80 millions d'euros incluant les éléments non récurrents suivants :

- La transaction sur les actions Worldline réalisée en février 2020, telle que décrite ci-dessous :
 - La cession d'actions Worldline dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres, au prix de 61,5 euros par action, a entraîné la reconnaissance d'une plus-value de cession de 120 millions d'euros avant impôt et après sortie des actifs incorporels identifiés lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition réalisé lors de l'opération du 7 mai 2019. Ces actifs incorporels étaient inclus à l'origine dans la valeur des titres mis en équivalence ;
 - La participation résiduelle d'Atos dans Worldline (environ 3,8%) a été réévaluée à la juste-valeur à la date de cession, conduisant à comptabiliser une plus-value supplémentaire de 54 millions d'euros incluse dans le résultat net de cession.

- A l'exclusion de la transaction décrite ci-dessus totalisant 171 millions (y compris les coûts de transaction), les autres charges se sont élevées à 91 millions d'euros. Elles se sont principalement composées de plans anticipés de départs à la retraite en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, de coûts liés à la résolution de litiges et à un nombre limité de défaillances clients. Elles intégraient également les coûts de mise en œuvre de programmes de transformation.

Paielements fondés sur des actions

La charge de 74 millions d'euros comptabilisée en Autres produits et charges opérationnels relative aux paiements fondés sur des actions (73 millions d'euros en 2019) est composée de :

- 71 millions liés aux plans d'attributions d'actions de performance mis en place de 2015 à 2020 dont les plans d'attribution d'actions de performance mis en place en 2020 pour 6 millions d'euros ;
- 2 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié Share 2020.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions détaillée par année et par nature de plan se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Par année :		
Plans 2020	21	-
Plans 2019	15	6
Plans 2018	21	21
Plans 2017	14	29
Plans 2016	1	10
Plans 2015	1	6
Total	74	73
Par catégorie de plans :		
Plans d'actions de performance	71	72
Plans de stock-options	0	0
Plan d'actionnariat salarié	2	1
Total	74	73

Plans d'actions de performance

En 2020, Atos a mis en place un nouveau plan d'actions de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'attribution	Atos 24 juillet 2020
Nombre d'actions initialement attribuées	870 630
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	75,0
Date d'acquisition	24 juillet 2023
Durée de vie (années)	3
Taux de rendement attendu (%)	2,1
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	68,74
Charge enregistrée en 2020 (en millions d'euros)	6

Les plans d'actions de performance du Groupe Atos répondent aux règles suivantes :

- L'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Atos;
- L'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Chiffre d'affaires ;
 - Marge opérationnelle ; et
 - Flux de trésorerie disponible.

- La période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais quatre ans et demi ;
- La période de conservation est de zéro à deux ans ;
- Les plans d'actions de performance donnent droit à la livraison d'actions Atos SE.

Suite à l'annonce de l'acquisition de Syntel, le conseil d'administration a remplacé le critère portant sur le flux de trésorerie disponible du Groupe par un critère basé sur le résultat par action (RPA) pour le plan d'attribution d'actions de performance lancé le 25 juillet 2017.

Les caractéristiques mentionnées ci-dessus s'appliquent aussi aux plans lancés en 2018 hormis le critère portant sur le flux de trésorerie disponible du Groupe qui a été remplacé par un critère basé sur le résultat par action (RPA).

Le 22 octobre 2018, le conseil d'administration a modifié les conditions de performance relatives aux plans lancés le 25 juillet 2017, le 27 mars 2018 et le 22 juillet 2018, pour 75% des actions gratuites attribuées, pour s'aligner sur les prévisions communiquées au marché.

L'impact sur la charge 2020 des principaux plans précédents en vigueur à cet exercice est détaillé comme suit :

Date d'attribution	Atos	Atos
	23 octobre 2019	24 juillet 2019
Nombre d'actions initialement attribuées	12 000	857 743
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	63,6	69,8
Date d'acquisition	23 octobre 2022	24 juillet 2022
Durée de vie (années)	3	3
Taux de rendement attendu (%)	2,1	2,1
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	59,77	65,55
Charge enregistrée en 2020 (en millions d'euros)	0	14

Date d'attribution	Atos	Atos	Atos	Atos
	26 juillet 2016	25 juillet 2017	27 mars 2018	22 juillet 2018
Nombre d'actions initialement attribuées	947 884	777 910	8 550	891 175
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	86,05	90,00	90,0	90,0
Date d'acquisition	26 juillet 2019	25 juillet 2020	27 mars 2021	30 juillet 2021
Durée de vie (années)	3	3	3	3
Taux de rendement attendu (%)	1,2	1,2	1,2	1,2
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	83,00	88,12	87,08	87,08
Charge enregistrée en 2020 (en millions d'euros)	1	14	0	20

Plans de stock-options

En 2019, Atos a émis un nouveau plan de Stock-Options détaillé comme suit :

Nombre d'options initialement attribuées	209 200
Cours de l'action à la date d'attribution (en euro)	77,9
Prix d'exercice (€)	80,1
Date d'acquisition	24 juillet 2022
Échéance prévisionnelle	3 ans
Rendement dividende attendu (%)	2,07%
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	6,67
Charge enregistrée en 2020 (en million d'euro)	0

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions d'Atos SE en circulation durant l'exercice :

(en millions d'euros)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
En circulation au début d'année	168 900	77,9	25 467	52,2
Attribuées durant l'année	-	-	209 200	77,9
Annulées durant l'année	-6 000	77,9	-40 300	77,9
Exercées durant l'année	-	-	-25 467	52,2
Expirées durant l'année	-	-	-	-
En circulation en fin de période	162 900	77,9	168 900	77,9
Exercable à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'année*	-	-	-	-

(*) Cours de bourse au 31 décembre 2020 : 74,78 euros et au 31 décembre 2019 : 74,32 euros

Plans d'achat d'actions pour les employés – « Share 2018 » et « Share 2020 »

En décembre 2018 et juin 2020, le Groupe a mis en place de nouveaux plans d'actionnariat salarié appelés respectivement SHARE 2018 et SHARE 2020 détaillés comme suit :

Ces plans ont été ouverts aux salariés dans le Groupe. Ces nouveaux plans ont permis aux salariés éligibles d'acheter des actions avec une décote, avec une période d'incessibilité de cinq ans ainsi que l'attribution d'actions gratuites pour les deux premières actions souscrites.

Par conséquent, le Groupe a émis 263 518 actions à un prix de référence de l'action de 74,4 euros (avant application de la décote de 20%) en 2019 et 778 252 actions en 2020 à un prix de référence de l'action de 64,6 euros (avant application de la décote de 25%).

Le coût relatif aux plans SHARE 2018 et SHARE 2020 prend en compte la période d'incessibilité de cinq ans, calculée avec les paramètres suivants :

	SHARE 2018	SHARE 2020
Nombre d'actions initialement attribuées	263 518	778 252
Cours de l'action à la date d'attribution (en euro)	68,8	67,8
Taux d'actualisation	20%	25%
Période d'incessibilité (années)	5 ans	5 ans
Taux sans risque à la date d'attribution (%)	-0,003%	-0,490%
Charge enregistrée en 2020 (en million d'euro)	-	2

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1 - Résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'est soldé par une charge de 51 millions d'euros sur l'exercice (contre une charge de 208 millions d'euros en 2019). Il est composé d'un coût de l'endettement financier net de 33 millions d'euros et de coûts financiers non opérationnels pour 18 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-31	-64
Résultat des cessions d'équivalents de trésorerie	0	2
Gains/(pertes) liés à la couverture de l'exposition au risque de taux d'intérêt	-2	-2
Coût de l'endettement financier net	-33	-64

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 33 millions d'euros sur l'exercice (contre 64 millions d'euros en 2019), et a résulté des éléments suivants :

- En excluant l'OEB, l'endettement brut moyen sur la période pour un montant de 3 585 millions d'euros (contre 5 371 millions d'euros en 2019) au taux moyen de 1,17% (contre 1,56% en 2019). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
 - La portion utilisée du crédit syndiqué combinée au programme « Negotiable Européen Commercial Papers » (NEU CP) et au programme « Negotiable EUROpean Medium Term Note » (NEU MTN) pour une moyenne de 1 318 millions d'euros (comparé à 1 478 millions d'euros en 2019) portant intérêts à hauteur de 0,33%, bénéficiant du taux attractif du programme NEU CP ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros en juillet 2015 portant intérêt au taux fixe de 2,375% et remboursé en avril 2020 ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros en octobre 2016 portant intérêt au taux fixe de 1,444% ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 700 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 0,750% ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 1,750% ;
 - L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 2,500% ;
 - D'autres sources de financement, incluant la titrisation, pour un montant moyen de 51 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 1,03%.
- Une trésorerie moyenne brute de 1 441 millions d'euros en 2019 comparée à 2 090 millions d'euros en 2020 et portant intérêt au taux moyen de 0,61% contre 1,58% en 2019.

La baisse du coût de l'endettement financier net comparé à 2019 s'explique principalement par le remboursement anticipé en novembre 2019 de l'emprunt à terme de 1,9 milliard de dollars souscrit pour financer l'acquisition de Syntel d'euros et par le remboursement anticipé en avril 2020 de l'obligation de 600 millions d'euros.

Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Gains/(pertes) de change et couvertures liées	-6	-3
Gains/(pertes) liés à la réévaluation des contrats de change à leur valeur de marché	0	-1
Produits/(charges) sur instruments financiers liés à Worldline	56	-54
Intérêts sur dettes de loyers	-27	-27
Autres produits/(charges) financiers	-41	-59
Total autres produits/(charges) financiers	-18	-144
Dont :		
- autres charges financières	-157	-162
- autres produits financiers	139	18

Les coûts financiers non opérationnels se sont élevés à 18 millions d'euros, contre 144 millions d'euros en 2019 et étaient principalement composés de :

- Un produit net généré par la variation de la juste valeur du dérivé de l'OEB et des actions Worldline sous-jacentes pour un montant de 56 millions d'euros ;
- La charge financière liée à la dette de loyers pour 27 millions d'euros (stable par rapport à 2019) ;
- Le coût financier des pensions pour 12 millions d'euros contre 31 millions en 2019. Cette variation est liée à la baisse des taux d'actualisation sur l'ensemble des pays/zones et de la hausse des actifs de couverture fin 2019 du fait de la contribution exceptionnelle en actions Worldline au régime « UK 2019 » pour 198 millions de livres sterling ;
- La perte de change nette (incluant les couvertures de devises) pour 6 millions d'euros contre une perte de 4 millions en 2019.

6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers doivent être convertibles à court terme en liquidités en un montant connu et ne doivent être exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l'origine une maturité plus longue mais autorisent les retraits anticipés et font l'objet d'une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions bilancielle de disponibilités et de découverts bancaires relatives à cet accord sont centralisées et seule la position nette créditrice ou débitrice est présentée dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe le sont auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation est calculé sur la base des probabilités de défaut fournies par S&P.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Disponibilités et dépôts bancaires à vue	3 235	2 363
SICAV monétaires	47	50
Total	3 282	2 413

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, le Groupe peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

6.3 - Actifs financiers non courants

Participations dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des titres de sociétés sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle. Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

(en millions d'euros)		31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs de régime de retraite	Note 11	112	231
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations		556	4
Autres*		103	116
Total		772	351

*Le poste "Autres" inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

L'évolution de la juste valeur des participations dans des sociétés non consolidées comprend 553 millions d'euros au titre de la juste valeur de la participation résiduelle dans Worldline (cf. Note 1).

6.4 - Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur nette des frais d'émission. Les emprunts sont ultérieurement valorisés à leur coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des frais d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement intervient.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés au sein des actifs ou dettes financières à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont reconnues en résultat financier sauf quand ces derniers sont éligibles à une comptabilité de couverture.

La valeur de marché a été fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée à l'aide de méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché en date de clôture. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation) et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les IFRS, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat en date d'arrêté :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Emission d'une Obligation Echangeable en Action Worldline pour 500 millions d'euros

Atos a émis en novembre 2019 une Obligation Echangeable en Actions Worldline à maturité 2024 pour une valeur nominale de 500 millions d'euros. Les obligations sont échangeables en actions Worldline, à un prix d'échange fixé avec une prime de 35% au-dessus du prix du Placement d'Actions. Les Obligations ne portent pas intérêt et ont une échéance de 5 ans (sous réserve d'un remboursement anticipé). Les Obligations sont émises à un prix de 108,875% du montant principal et remboursées à leur montant principal à la date d'échéance, correspondant à un rendement actuariel brut annuel de -1,7%.

En accord avec IFRS 9, un instrument dérivé passif a été comptabilisé à la date d'émission, correspondant à la valeur de l'option d'achat sur les actions Worldline (catégorie de niveau 2). La variation nette de juste valeur du dérivé entre décembre 2019 et décembre 2020 de 52 millions d'euros a été comptabilisée au compte de résultat dans le résultat financier. La valeur du dérivé à la fin de l'exercice 2020 s'élève à 168 millions d'euros.

La valeur de l'option d'achat reconnue à la suite de l'émission de cette obligation est indexée au prix de l'action Worldline et d'autres critères. A la date d'émission, le prix d'échange de référence de l'action Worldline est fixé à 71,55 euros. Au 31 décembre 2020, le cours de l'action Worldline s'établit à 79,10 euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emission obligataire	-	2 100	2 100	600	2 100	2 700
Obligation échangeable en action	-	500	500	-	500	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	915	50	965	755	50	805
Titrisation	-	-	-	10	-	10
Autres passifs financiers	168	19	187	133	1	134
Total passifs financiers	1 083	2 669	3 752	1 498	2 651	4 149

Atos a mis fin à son programme de titrisation en octobre 2020 (Cf. Note 13)

Emprunts par devise

La valeur comptable des passifs financiers du Groupe en monnaies étrangères se présente comme suit :

(en millions d'euros)	EUR	Autres devises	Total
31 décembre 2020	3 565	187	3 752
31 décembre 2019	4 015	134	4 149

Juste valeur et taux d'intérêt effectif des passifs financiers

La juste valeur des prêts bancaires est, du fait qu'ils soient pour l'essentiel composés de prêts à taux d'intérêt variables, considérée comme étant proche de la valeur comptable. La valeur comptable des autres éléments des passifs financiers est considérée comme la meilleure estimation de leur juste valeur, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable n'étant pas significative.

Echéancier des passifs financiers non courants

(en millions d'euros)	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Emission obligataire	700	300	-	750	350	2 100
Obligation échangeable en action	-	-	500	0	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	-	50	50
Autres passifs financiers	12	7	0	0	0	19
31 décembre 2020	712	307	500	750	400	2 669

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	>2024	Total
Emission obligataire	-	700	300	-	1 100	2 100
Obligation échangeable en action	-	-	-	500	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	-	50	50
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	1
31 décembre 2019	0	700	300	500	1 150	2 651

Hypothèses retenues pour la construction de l'échéancier des passifs

Les passifs financiers ont été évalués sur la base :

- du taux de change au 31 décembre 2020 ; et
- des taux d'intérêt présentés ci-après.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2020 ont été les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'apport	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Emission obligataire	2 100	2 100	1,67%
Obligation échangeable en action	500	500	0,95%
Prêts bancaires et billets de trésorerie	965	965	0,33%
Autres passifs financiers	187	187	-
Total passifs financiers	3 752	3 752	-
Instruments dérivés	168	168	-

6.5 - Variation de l'endettement net sur l'exercice

(en millions d'euros)	Passifs						Capitaux propres				Trésorerie nette et équivalents de trésorerie		Variation de l'endettement net/ (cash)
	Emission obligataire	Obligation échangeable en action	Prêt bancaires et billets de trésorerie	Titrisation	Autres passifs financiers autres que les découverts bancaires	Dettes de loyers	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Participations ne donnant pas le contrôle	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Découverts bancaires	Total
Au 1er janvier 2020	2 700	500	805	10	55	1 273	109	1 441	2 269	12	2 413	-79	1 736
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	1	35	-	-	-	-	-
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-45	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-4	-	-	-
Paiement des loyers	-	-	-	-	-	-361	-	-	-	-	-	-	-
Souscription de nouveaux emprunts	-	-	835	-	11	-	-	-	-	-	-	-	846
Remboursement d'emprunts courants et non courants	-600	-	-675	-	-21	-	-	-	-	-	-	-	-1 296
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-33	-	-	-	-	-	-	-	-33
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	-10	-	-	-	-	-	-	-	-	-10
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement autre que le paiement des loyers et les flux en capitaux propres	-600	-	160	-10	-43	-	-	-	-	-	-	-	-493
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-600	-	160	-10	-43	-361	1	35	-45	-4	-	-	-
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	33	-	-	-	-	-	-	-	33
Nouveaux contrats de location y compris ceux issus de regroupement d'entreprise	-	-	-	-	-	449	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dettes de loyers	-	-	-	-	-	27	-	-	-	-	-	-	-
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	-	-	-	-	-1	-52	-	-	-	-	-200	37	162
Autres variations	-	-	-	-	32	423	-	-	-	-	-200	37	195
Variation de la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 069	-98	-971
Autres variations en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	3 225	2	-	-	-
Au 31 décembre 2020	2 100	500	965	-	47	1 335	110	1 477	5 448	10	3 282	-140	467

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 282	2 413
Découverts	-140	-79
TOTAL	3 142	2 334

6.6 - Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2020, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)

	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 847	-	-	-
Autres actifs courants	1 631	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	4	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 235	-	47	-
Total	7 713	-	51	9

Au 31 décembre 2019, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)

	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 858	-	-	-
Autres actifs courants	1 568	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	1	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 363	-	50	-
Total	6 789	-	51	6

Au 31 décembre 2020, la ventilation des dettes était la suivante :

(en millions d'euros)

	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Évaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 669	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	168	-
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 230	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 083	-	-
Instruments financiers courants	-	-	13	-
Total	-	5 982	181	-

Au 31 décembre 2019, la ventilation des dettes était la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Évaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 651	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	107	-
Instruments financiers non courants	-	-	2	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 278	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 498	-	-
Instruments financiers courants	-	-	1	-
Total	-	6 427	110	-

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts exigibles et les impôts différés. Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel qui sera en vigueur à la date de clôture de l'exercice où les différences temporaires se résorberont. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si les variations concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables pendant leur période de validité c'est-à-dire lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible contre lequel les pertes fiscales peuvent être utilisées. L'estimation des bénéfices imposables et l'utilisation des déficits reportables ont été préparées sur la base des profits et pertes tels qu'ils ressortent du business plan à moyen terme du Groupe (d'autres durées peuvent être utilisées selon les spécificités locales).

Les passifs d'impôts différés comptabilisés correspondent à toutes les différences temporaires taxables des filiales, des sociétés mises en équivalence et des partenariats, à moins que le Groupe ne soit en mesure de contrôler le déboucement de ces différences temporaires et que la probabilité d'un tel déboucement ne se réalise dans un futur prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés.

7.1 - Impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts courants	-120	-122
Impôts différés	68	40
Total	-51	-82

7.2 - Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net avant impôt	599	452
Taux courant d'imposition français	32,0%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français	-192	-156
Effet des différences permanentes	91	7
Ecart de taux sur sociétés étrangères	28	39
Effet des actifs d'impôt reconnus	7	36
Effet sur les charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-22	-24
Effet des changements de taux sur les impôts différés	1	2
Impôts sans base	0	-1
Retenues à la source	0	-2
Crédits d'impôt français	12	12
Autres	23	3
Charge d'impôt du Groupe	-51	-82
Taux effectif d'impôt	8,6%	18,2%

La charge d'impôt en 2020 était de 51 millions d'euros, rapportée à un résultat avant impôt des activités poursuivies de 599 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt (TEI) était de 8,6%, comparé à 18,2% en 2019. Il a été impacté en 2020 par des événements non récurrents dont principalement la cession des actions Worldline et la diminution des passifs d'impôts de Syntel.

7.3 - Taux effectif d'impôt retraité

Après retraitement des éléments inhabituels, le résultat net avant impôt s'est élevé à 895 millions d'euros, la charge d'impôt à 172 millions d'euros et le taux effectif d'impôt retraité à 19,2%.

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net avant impôt	599	452
Autres produits et charges opérationnels	-352	-530
Variation de juste valeur sur les instruments dérivés	56	-54
Résultat avant impôt hors éléments inhabituels	895	1 036
Effet d'impôt sur les éléments inhabituels	120	164
Charge d'impôt du Groupe	-51	-82
Charge totale d'impôt hors éléments inhabituels	-172	-246
Taux effectif d'impôt retraité	19,2%	23,7%

7.4 - Impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts différés actifs	351	325
Impôts différés passifs	164	238
Impôts différés nets	187	87

7.5 - Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations corporelles	Retraites	Autres	Total
31 décembre 2018	376	-486	-31	273	-94	38
Actifs détenus pour distribution	-34	185	49	-39	-21	141
Résultat de l'exercice	-48	38	-2	-42	94	40
Variation du périmètre	-0	-9	-1	-2	-157	-169
Capitaux propres	-	-	-	37	2	40
Reclassements	-	9	-5	-3	-	0
Différences de change	0	-6	3	-0	1	-2
31 décembre 2019	294	-269	13	225	-175	87
Résultat de l'exercice	-46	49	-8	-9	82	68
Variation du périmètre	1	0	0	0	-4	-3
Capitaux propres	0	-	-0	27	1	29
Reclassements	-2	-1	2	-2	2	0
Différences de change	-6	19	-2	-3	-4	6
31 décembre 2020	242	-202	6	239	-98	187

7.6 - Echancier des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	31 décembre 2020			31-déc-19		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2020	-	-	-	2	47	49
2021	7	54	61	3	49	52
2022	1	100	102	1	99	100
2023	2	14	16	2	11	13
2024	12	71	83	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans	21	43	63	15	112	127
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	44	282	326	23	318	341
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	813	2 433	3 246	1 053	2 196	3 249
Total des déficits fiscaux reportables	857	2 715	3 572	1 076	2 514	3 590

En 2020, les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été la France (1 516 millions d'euros contre 1 550 millions d'euros en 2019), l'Allemagne (1 050 millions d'euros contre 992 millions d'euros en 2019), les Pays-Bas (271 millions d'euros contre 280 millions d'euros en 2019), le Royaume-Uni (237 millions d'euros contre 238 millions d'euros en 2019), l'Autriche (104 millions d'euros contre 60 millions d'euros en 2019), les Etats-Unis (88 millions d'euros contre 107 millions d'euros en 2019), le Brésil (84 millions d'euros contre 117 millions d'euros en 2019) et l'Espagne (54 millions d'euros contre 58 millions d'euros en 2019).

7.7 - Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Déficits fiscaux reportables	686	665
Différences temporaires	189	181
Total	875	846

Note 8 Goodwill et actifs immobilisés

8.1 – Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur (si existant) dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à date d'acquisition. Si, après réévaluation, le résultat est négatif, l'excédent est immédiatement reconnu en produit ou charge au compte de résultat. Le montant du goodwill est définitivement établis douze mois après la date d'acquisition.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGT correspondent aux zones géographiques, généralement les pays, dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

Le goodwill est alloué par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT pour répondre au besoin du test de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des régions (Regional Business Units ou « RBU ») car les RBU représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. En cas de changement de gestion interne, les modifications sont effectuées retrospectivement et les données antérieures sont retraités.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus régulièrement si des circonstances ou des événements indiquent que le montant de goodwill ne pourrait être récupéré.. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ; et
- la croissance significative des taux d'intérêt.

Le test de dépréciation est réalisé par comparaison de la valeur comptable et de la valeur recouvrable de l'UGT ou du regroupement d'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie à la date de clôture sur la base du plan à moyen terme établi par le Groupe.

Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée en résultat opérationnel. La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif long terme dans l'UGT.

Une dépréciation de goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Lorsqu'une UGT ou une partie d'UGT est vendue, la part correspondant à cette entité dans le goodwill est prise en considération dans le montant de l'actif cédé dans le cadre de la détermination de la plus ou moins value de cession. La part dans le goodwill correspond à la part relative du périmètre cédé dans l'UGT ou le groupement d'UGT.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Actifs détenus pour distribution	Regroupement d'entreprises	Variations de change et autres	31 décembre 2020
Valeur brute	6 617	-	410	-322	6 705
Perte de valeur	-580	-	-	15	-565
Valeur nette	6 037	-	410	-307	6 140

La variation du goodwill de 6 037 millions d'euros en 2019 à 6 140 millions d'euros en 2020 est principalement liée aux acquisitions de l'année détaillées dans la Note 1.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Actifs détenus pour distribution	Regroupement d'entreprises	Variations de change et autres	31 décembre 2019
Valeur brute	9 431	-3 050	115	122	6 617
Perte de valeur	-567	1	-	-13	-580
Valeur nette	8 863	-3 049	115	109	6 037

En 2019, l'impact sur le goodwill relatif aux actifs détenus pour distribution provient des transactions effectuées sur les titres de Worldline comme détaillées dans la Note 1.

La variation liée au regroupement d'entreprise concerne les acquisitions d'IDnomic et de X-Perion, ainsi qu'à des ajustements de la situation financière d'ouverture de l'acquisition de Syntel, principalement liés à des éléments fiscaux.

La répartition de la valeur nette comptable du goodwill par Région est présentée dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Amérique du Nord	3 034	3 092
Europe du Nord	942	970
Europe Centrale	993	957
Europe du Sud	791	657
Marchés de Croissance	380	361
Total	6 140	6 037

Le calcul de la valeur d'utilité est basé sur les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée du plan à moyen terme sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance perpétuelle de 2,0% (en ligne avec 2019). Bien que parfois supérieur aux taux de croissance long terme moyens des pays dans lequel le Groupe opère, ce taux reflète les perspectives propres au secteur IT ; et
- les taux d'actualisation appliqués à chaque Région sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux d'impôt et les conditions spécifiques à chaque zone géographique.

Les taux d'actualisation appliqués par RBU sont présentés ci-après :

	Taux d'actualisation 2020	Taux d'actualisation 2019
Amérique du Nord	7,5%	8,0%
Europe du Nord	8,3%	8,0%
Europe Centrale	7,8%	8,0%
Europe du Sud	8,4%	8,0%
Marchés de Croissance	10,3%	entre 8,0% et 9,8%

En outre, les éventuels effets de la crise pandémique ont été pris en compte lors de la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2020.

Sur la base des tests de dépréciation réalisés en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été reconnue au 31 décembre 2020.

Une analyse a été menée pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements des paramètres clés utilisés (taux de marge opérationnelle, taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle). La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 75 points de base chacun des paramètres. L'analyse n'a mis en évidence aucun scénario probable où le montant recouvrable d'une Région passerait en-deçà de sa valeur nette comptable.

8.2 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Une immobilisation incorporelle est reconnue dès lors que les gains économiques futurs pour l'entreprise sont probables et si les coûts liés à cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable et sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ainsi que des coûts internes de développement de solutions informatiques.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la phase de recherche et la phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou d'une phase de recherche sur un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) doivent être reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant de travaux de développement (ou d'une phase de développement sur projet interne) peut être reconnue si et seulement si une entité peut démontrer l'ensemble des éléments suivants :

- la capacité technique à réaliser l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention et la capacité d'achever le développement du logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle ; et la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle durant sa phase de développement

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 15 ans, le scénario moyen étant fixé à 5 ans.

Un actif incorporel lié aux relations clients et aux carnets de commandes apportés lors de regroupements d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur des hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et les flux de trésoreries actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à une moyenne de sa durée de vie.

La valeur des technologies acquises se base sur la méthode des royalties. Cette méthode repose sur des hypothèses (i) de courbes d'obsolescence de la technologie et (ii) du taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces technologies durant leurs durées de vie résiduelles. Ces technologies sont amorties sur leurs durées de vie résiduelles. Une autre approche basée sur les coûts peut être utilisée par le Groupe pour valoriser ces technologies comme approche secondaire pour conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'évaluation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire une technologie équivalente. Si la technologie est considérée comme le principal vecteur de développement du business, une méthode d' « excess earning » est utilisée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les relations clients, brevets et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans ; les amortissements correspondants sont comptabilisés en autres charges opérationnelles.

Dépréciation des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Ces dépréciations peuvent être reprises dans le futur si des changements sont constatés dans les estimations utilisées dans le cadre du calcul de la valeur résiduelle de l'immobilisation et si ce montant redevient supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après la reprise de dépréciation est plafonnée à la valeur nette comptable comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée dans le passé.

<i>(en millions d'euros)</i>	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	1 358	796	534	2 689
Actifs détenus pour distribution				
Acquisitions	0	78	14	92
Regroupement d'entreprises		1	5	6
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	38			38
Capitalisation des frais de développement			72	72
Cessions / Diminutions	-5	-44	-23	-72
Différences de change et autres	-61	-142	-76	-279
31 décembre 2020	1 330	688	526	2 545
Amortissements				
31 décembre 2019	-568	-299	-146	-1 013
Actifs détenus pour distribution				
Dotations		-22	-38	-59
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-119	-33	-1	-153
Amortissements des frais de développement capitalisés			-58	-58
Cessions / Diminutions	5	42	23	70
Différences de change et autres	17	30	12	60
31 décembre 2020	-665	-281	-207	-1 153
Valeur nette				
31 décembre 2019	790	497	388	1 675
31 décembre 2020	665	407	319	1 391

<i>(en millions d'euros)</i>	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2018	1 898	854	1 309	4 061
Actifs détenus pour distribution	-585	-177	-827	-1 590
Acquisitions	-	110	8	118
Regroupement d'entreprises	-	-	11	11
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	10	-	-	10
Capitalisation des frais de développement	-	-	84	84
Cessions / Diminutions	-3	-28	-21	-52
Différences de change et autres	39	37	-30	46
31 décembre 2019	1 358	796	534	2 689
Amortissements				
31 décembre 2018	-475	-396	-377	-1 248
Actifs détenus pour distribution	40	153	304	496
Dotations	-	-12	-36	-47
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-120	-34	-2	-157
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-56	-56
Cessions / Diminutions	1	18	14	34
Différences de change et autres	-15	-28	6	-36
31 décembre 2019	-568	-299	-146	-1 013
Valeur nette				
31 décembre 2018	1 422	458	933	2 813
31 décembre 2019	790	497	388	1 675

Suite à la distribution des titres Worldline en mai 2019, le Groupe a perdu le contrôle exclusif de Worldline. Une allocation du prix d'acquisition a été effectuée pour la partie conservée par le Groupe et les actifs sous-jacents ont été présentés sur la ligne « participations dans les entreprises mises en équivalence ». Ainsi, les actifs générés par les allocations de prix d'acquisitions antérieurs du périmètre Worldline ont été reclassés d'actifs incorporels à actifs détenus pour distribution dans le tableau présenté ci-dessus.

L'amortissement au titre de l'exercice 2020 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions s'est élevé à 153 millions d'euros dont :

- 65 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans.

Sur 2020, la diminution des amortissements des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation de prix d'acquisition, de 157 millions d'euros en 2019 à 153 millions d'euros en 2020, était principalement due au faible montant de charge en provenance des nouvelles acquisitions couplé à l'arrêt d'amortissement provenant d'acquisitions précédentes.

La valeur comptable brute des relations clients présentée ci-dessus s'élevant à 1 330 millions d'euros au 31 décembre 2020 incluait :

- 510 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Syntel en 2018 ;
- 348 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 ;

- 144 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Xerox ITO en 2015 ;
- 81 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Anthelio en 2016 ;
- 142 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Unify en 2016 ;
- 34 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Maven Wave en 2020.

8.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- constructions 20 ans;
- agencements et installations 5 à 10 ans;
- matériel informatique 3 à 5 ans;
- matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans.

Tout gain ou perte sur cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans le compte de résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ces dépréciations peuvent être reprises dans le futur si des changements sont constatés dans les estimations utilisées dans le cadre du calcul de la valeur résiduelle de l'immobilisation et si ce montant redevient supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après la reprise de dépréciation est plafonnée à la valeur nette comptable comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée dans le passé.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	332	499	149	980
Actifs détenus pour distribution				
Acquisitions	22	111	39	172
Impact regroupement d'entreprises	2	3	3	8
Cessions / Diminutions	-30	-274	-42	-346
Différences de change et autres	-10	-83	-39	-132
31 décembre 2020	316	258	110	682
Amortissements cumulés				
31 décembre 2019	-171	-217	-40	-428
Actifs détenus pour distribution				
Amortissements de l'exercice	-26	-135	-13	-175
Cessions	23	268	39	330
Différences de change et autres	10	83	12	105
31 décembre 2020	-164	-1	-4	-168
Valeur nette				
31 décembre 2019	162	282	108	552
31 décembre 2020	153	257	105	514

(en millions d'euros)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2018	465	970	205	1 639
Actifs détenus pour distribution	-68	-411	-52	-531
Acquisitions	32	149	65	246
Impact regroupement d'entreprises	1	1	2	4
Cessions / Diminutions	-113	-173	-30	-316
Différences de change et autres	16	-38	-41	-63
31 décembre 2019	332	499	149	980
Amortissements cumulés				
31 décembre 2018	-286	-548	-80	-914
Actifs détenus pour distribution	51	306	30	387
Amortissements de l'exercice	-29	-146	-14	-190
Sorties de périmètre	98	169	25	291
Différences de change et autres	-5	2	0	-3
31 décembre 2019	-171	-217	-40	-428
Valeur nette				
31 décembre 2018	179	422	125	725
31 décembre 2019	162	282	108	552

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des datacenter et des centres de développement de logiciel. D'autre part, la politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement composé des infrastructures techniques des datacenters.

Existence d'un contrat de location

Lors de la signature d'un contrat, le Groupe apprécie si le contrat est, ou contient, un contrat de location en évaluant s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour certaine durée, en échange d'une contrepartie. A la date de mise à disposition de l'actif, une dette de location et un droit d'usage sont reconnus.

Le Groupe ne reconnaît pas au bilan les droits d'usage et les dettes relatives aux contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur sauf quand ces derniers font l'objet d'une sous-location à un client. Les paiements dus au titre de ces contrats sont enregistrés dans le compte de résultat de manière linéaire sur la période de location et présentés en engagements hors bilan.

Dette de location

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la mise en place du contrat de location, en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux sont déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux sont calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge théorique correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à la filiale concernée du Groupe Atos.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation, à l'initiative du Groupe.

Droit d'usage

Le droit d'usage est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de la dette de location ajusté le cas échéant du montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, des coûts directs supportés et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Immobilier

Le Groupe loue la plupart de ses bureaux et de ses sites de production tels que les datacenters. Les durées et clauses contractuelles sont très hétérogènes selon la nature des sites loués et les réglementations locales en vigueur. Ces contrats ont des durées allant de 2 à 20 ans.

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la durée de certains de ses contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui inclut des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et des datacenters, sont stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe retient la date la plus proche à laquelle il peut sortir de son contrat de location sans payer ou encourir de pénalité significative.

Equipements informatiques et véhicules

Le Groupe loue des équipements informatiques pour son propre usage ou pour délivrer des services à ses clients (ordinateurs, serveurs...). Ces contrats ont des durées allant de 3 à 5 ans.

Impôts différés

Les impacts d'impôts différés sont comptabilisés sur les écritures IFRS 16, utilisant le taux d'impôt local.

Droit d'usage

(en millions d'euros)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	943	349	89	1 381
Acquisitions	249	201	17	467
Cessions	-37	-53	-17	-106
Différences de change et autres	-36	-35	-8	-78
31 décembre 2020	1 119	463	81	1 663
Amortissements cumulés				
31 décembre 2019	-174	-94	-29	-297
Amortissements de l'exercice	-189	-136	-29	-355
Cessions	39	49	16	104
Différences de change et autres	10	8	2	20
31 décembre 2020	-314	-174	-40	-528
Valeur nette				
31 décembre 2019	768	256	60	1 084
31 décembre 2020	805	289	41	1 135

(en millions d'euros)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
1er janvier 2019	912	223	71	1,206
Acquisitions	66	167	20	253
Cessions	-15	-44	-2	-61
Différences de change et autres	-20	3	-	-17
31 décembre 2019	943	349	89	1,381
Amortissements cumulés				
1er janvier 2019				
Amortissements de l'exercice	-189	-115	-32	-336
Sorties de périmètre	16	24	3	42
Différences de change et autres	-1	-2	0	-3
31 décembre 2019	-174	-94	-29	-297
Valeur nette				
1er janvier 2019	912	223	71	1,206
31 décembre 2019	768	256	60	1,084

Dettes de Location

(in € million)

December 31,
2020

Maturing in one year or less	360
Maturing in 1-2 years	276
Maturing in 2-3 years	218
Maturing in 3-4 years	146
Maturing in 4-5 years	89
Maturing in more than 5 years	247
Total	1,336

Ces montants représentent les décaissements futurs non actualisés.

Note 10 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles la société mère a directement ou indirectement une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode implique la constatation dans le compte de résultat consolidé du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée.

La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Le Groupe présente les plus ou moins-value de cession de titres mis en équivalence en Autres produits et charges opérationnels.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Cession	Résultats nets	Variations de change et autres	31 décembre 2020
Worldline	1 724	-1 281	2	-445	0
Autre	3	-	3	1	7
Total	1727	-1 281	5	-444	7

En 2019, suite à la distribution des titres Worldline, Atos détenait 27,3% du capital de Worldline et 35% des droits de vote. Par conséquent, Worldline a été présenté à partir de cette date au sein de la ligne « Participation dans les entreprises mises en équivalence » dans les états financiers consolidés 2019.

A l'issue de la dernière opération de cession en février 2020 (cf. Note 1), le Groupe a considéré qu'il n'exerçait plus d'influence notable sur Worldline. De ce fait, à la date de cession, les titres conservés ont été présentés en actifs financiers mesurés en juste valeur par résultat en accord avec la norme IFRS 9.

Note 11 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe utilise des méthodes et des hypothèses actuarielles pour évaluer les coûts et les provisions de retraites. La valeur des actifs du régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire. L'estimation des provisions de retraites, de la même manière que l'évaluation des actifs du régime, nécessite le recours à des hypothèses et à des estimations.

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés du Groupe, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures. Elle repose sur des hypothèses spécifiques, détaillées dans la suite de cette note, qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs du régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants réestimés, d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel, constituent les écarts actuariels, qui sont cumulés au niveau de chaque régime de retraite. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts dits d'expérience qui sont créés par la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de l'intérêt sur les passifs nets (des actifs) qui est reconnu au sein du résultat financier.

Les engagements de retraite ont donné lieu, au 31 décembre 2020, à une provision nette de 1 204 millions d'euros dans les comptes du Groupe. La provision s'élevait à 972 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les engagements au titre des autres avantages à long terme s'élevaient à 42 millions d'euros au 31 décembre 2020 et à 50 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montant reconnu dans les états financiers :		
Charges payées d'avance	112	231
Charges à payer - engagements de retraite [a]	-1 317	-1 203
Provision retraite	-1 204	-972
Charges à payer - autres régimes à long terme [b]	-42	-50
Montant total charges à payer [a] + [b]	-1 359	-1 252

Engagement de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (53% des engagements du Groupe), en Allemagne (30%), aux Etats-Unis (5%) en Suisse (5%) et en France (4%).

Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements proviennent d'anciens plans à prestations définies, qui ont été pour la plupart fermés à l'acquisition de nouveaux droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur le salaire de fin de carrière et soumis aux exigences de solvabilité prévalant au Royaume-Uni, c'est-à-dire déterminées par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant le rendement attendu sur les actifs des régimes. Les périodes de comblement de déficit sont décidées entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les sociétés contributrices et peuvent aller jusqu'à 20 ans lorsque des sûretés adéquates sont mises en place par les sociétés contributrices. La plupart des plans sont désormais gouvernés par un unique administrateur indépendant professionnel.

L'allocation d'actifs consolidée des différents plans au Royaume-Uni est composée à 79% d'obligations et à 21% d'actions et autres actifs et peut varier d'un plan à l'autre selon son profil particulier. L'exposition au risque de taux et d'inflation est gérée prudemment au travers des investissements en obligations d'Etat britanniques, ainsi que de swaps de taux et d'inflation entièrement collatéralisés. Les obligations privées constituent une part significative du portefeuille obligataire et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

En Allemagne, la majorité des engagements provient de droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS en 2011 et d'Unify en 2016. Il couvre plusieurs entités allemandes et est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée en cas de faillite (PSV). Ces plans font cependant l'objet d'un préfinancement sous la forme d'un accord de fiducie (CTA) gouverné par un prestataire professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un comité d'investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs est principalement composée d'obligations 66%, d'actifs de rendement pour 22% et d'immobilier pour 12%. L'allocation d'actifs relative à l'autre régime est plus en ligne avec sa faible sensibilité aux risques de taux et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité, et dans une moindre mesure des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. À la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion tel que défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

Les engagements du Groupe proviennent également des plans de pension aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, de régimes légaux ou conventionnels d'indemnités liées à l'ancienneté ou à la fin de carrière. Les engagements du Groupe en matière de couverture santé des retraités ne sont pas significatifs.

Atos reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « Autres éléments du résultat global ».

Evénements de 2019

À la suite de la distribution des actions Worldline par Atos en 2019, Worldline a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés d'Atos. Cela a entraîné une diminution des engagements de retraite nets de 110 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019 (une diminution des engagements de retraite de 536 millions d'euros et une diminution des actifs de couverture du régime de 426 millions d'euros).

En novembre 2019, trois régimes de retraite à prestations définies du Royaume Uni ont fusionné ensemble, avec transfert des actifs de couverture et des engagements dans un nouveau régime (le régime de retraite Atos UK 2019). Les participants à ces régimes sont des bénéficiaires à droits différés et des retraités. Le déficit à la date de la fusion est estimé à environ 265 millions de livres sterling. Un accord a été conclu avec l'administrateur du nouveau régime pour le versement d'une contribution unique de 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) payée en actions Worldline. Cette transaction non monétaire devrait permettre à Atos de faire l'économie des cotisations pour les 15 prochaines années, sous réserve de conformité aux réglementations locales en matière de financement des régimes de retraites.

Atos UK Ltd a proposé, deux fois cette année, à certains des salariés bénéficiaires du régime de retraite d'Atos 2011, une option de pension de transition (Bridge Pension Option). Cette option donne la possibilité de renoncer à une partie des droits à pension à recevoir après l'âge légal de départ en retraite du régime de sécurité sociale (State Pension Age) en contrepartie de l'augmentation temporaire des pensions sur la période allant du départ en retraite d'Atos jusqu'à cet âge légal. Cela a conduit à une réduction des engagements et des charges opérationnelles de 10 millions d'euros, comprenant les coûts actuariels, juridiques et autres coûts de projets.

En France, le régime de retraite supplémentaire proposé aux membres du comité exécutif a été cristallisé à la suite de la loi PACTE, transposant dans le règlement français une partie de la directive européenne relative à la portabilité des droits à pension. Le gouvernement français a précisé par l'ordonnance du 3 juillet 2019 comment ces nouvelles règles s'appliquent. Les régimes de retraite à prestations définies sont fermés aux nouveaux entrants à partir du 4 juillet 2019 et aucune accumulation de droits additionnels n'est autorisée à partir du 1^{er} janvier 2020. Du fait de ce nouveau cadre juridique, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé le 16 décembre 2019 que le nouveau Directeur Général ne serait plus éligible à ce régime de retraite supplémentaire. Par ailleurs, l'ancien Président-Directeur Général Thierry Breton, qui a quitté Atos le 31 octobre 2019 et liquidé ses droits à retraite à prestations définies, a renoncé à son complément de pension auquel il pouvait prétendre, pendant son mandat à la Commission Européenne. Tous ces impacts sont traités comme une modification de plan selon IAS 19. L'impact positif de ces modifications a été comptabilisé en marge opérationnelle lors du second semestre pour 12 millions d'euros.

Evènements de 2020

En juillet 2020, Atos a cédé ses activités Unify en Belgique. L'impact de cette cession est une réduction des engagements de 18 millions d'euros liée au transfert des salariés et une réduction des actifs de couverture sous-jacents de 15 millions d'euros.

Atos UK Ltd a proposé à certains de ses salariés bénéficiaires du régime de retraite d'Atos 2019, une option de pension de transition (Bridge Pension Option). Cette option donne la possibilité de renoncer à une partie des droits à pension à recevoir après l'âge légal de départ en retraite du régime de sécurité sociale (State Pension Age) en contrepartie de l'augmentation temporaire des pensions sur la période allant du départ en retraite d'Atos jusqu'à cet âge légal. Cela a conduit à une réduction des engagements et des charges opérationnelles de 20 millions d'euros, comprenant les coûts actuariels, juridiques et autres coûts de projets.

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les zones et pays majeurs ont été particulièrement volatiles cette année en raison de la crise de la Covid-19, avec un pic constaté fin mars 2020.

Les courbes des taux d'actualisation ont baissé depuis lors en raison de la baisse des taux des obligations souveraines combinée à la réduction des spreads de crédit. Les taux d'actualisation au 31 décembre 2020 ont diminué depuis le 31 décembre 2019 pour la zone euro, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, pour la Suisse. Cela a conduit à une forte augmentation des engagements d'environ 426 millions d'euros, partiellement compensée par les gains actuariels de 202 millions d'euros sur les actifs de couverture générés par la Stratégie de « Liability Driven Investment (LDI) » et à la bonne performance, inattendue, des marchés financiers au second semestre. Ces effets cumulés ont conduit à une augmentation des engagements reconnue en Autres éléments du résultat global.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montant reconnu dans les états financiers		
Charges payées d'avance - régimes postérieurs à l'emploi	112	231
Charges à payer - régimes postérieurs à l'emploi	-1 317	-1 203
Montant total reconnu au bilan	-1 204	-972
Décomposition de la charge périodique		
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	51	51
Coût des services passés	-29	-46
Coûts administratifs	2	2
Charge opérationnelle	25	8
Coût de l'actualisation	74	104
Revenus d'intérêt	-58	-74
Charge financière nette	16	30
Charge nette périodique totale	41	37
Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies		
Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier	4 855	4 901
Impact sortie de périmètre (Worldline)	-	-536
Effets de change	-176	138
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	51	51
Coût de l'actualisation	74	104
Effet des modifications de régimes	-29	-51
Regroupement d'entreprises / (cessions)	-15	0
Cotisations versées par les employés	5	7
Prestations payées	-188	-183
(Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses financières	426	454
(Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses démographiques	17	-45
(Gains) / pertes actuariels - effets d'expérience	81	16
Reclassement	1	0
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	5 102	4 855

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 15 ans.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Variation de la juste valeur des actifs de régime		
Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier	3 883	3 704
Impact sortie de périmètre (Worldline)	-	-426
Effets de change	-174	131
Rendement financier réel des actifs de régime	319	364
Cotisations employeur	16	33
Prestations payées par les fonds externes	-134	-151
Liquidations	-	-5
Regroupement d'entreprises / (cessions)	-16	-
Cotisations versées par les employés	5	7
Coûts administratifs	-3	-3
Transfert des actions Worldline au fonds de pension Atos UK	-	230
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	3 898	3 883
Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes)		
Situation financière nette - régimes postérieurs à l'emploi	-1 204	-972
Autres éléments non reconnus (plafonnement des actifs)	-	-
Charges (à payer) / payées d'avance	-1 204	-972
Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous régimes)		
Montant reconnu à l'ouverture	-972	-1 197
Impact sortie de périmètre (Worldline)	-	110
Charge nette périodique	-41	-37
Prestations payées par l'employeur	54	32
Cotisations versées par l'employeur	16	33
Regroupement d'entreprises / (cessions)	-1	-
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-262	-134
Autres (effets de change)	3	-7
Transfert des actions Worldline au fonds de pension Atos UK	-	230
Reclassement	-1	-1
Montant reconnu à la clôture	-1 204	-972

L'évolution des principaux plans par régions a été la suivante :

(en millions d'euros)	Principaux régimes au Royaume-Uni	Principaux régimes en Allemagne	Autres régimes
Rapprochement avec les montants reconnus dans les principaux plans:			
Montant reconnu à l'ouverture	150	-730	-393
Charge nette périodique	9	-24	-26
Prestations et cotisations payées par l'employeur	6	15	49
Regroupement d'entreprises / (cessions)	0	0	-1
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-163	-100	1
Autres (effets de change et reclassements)	-5	-1	8
Montant reconnu à la clôture	-3	-839	-362
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	-2 679	-1 531	-892
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	2 676	692	530
Plafonnement des actifs au 31 décembre	-	-	-
Montant reconnu à la clôture	-3	-839	-362

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Royaume Uni		Zone Euro		Suisse		Etats-Unis	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux d'actualisation	1,50%	2,10%	0,5% ~ 0,9%	0,8% ~ 1,3%	0,15%	0,25%	2,25%	3,00%
Augmentation de salaire	2,50%	2,55%	2,0% ~ 2,2%	2,0% ~ 2,2%	1,00%	1,00%	na	na
Hypothèse d'augmentation future des salaires	RPI: 2.90% CPI: 2.20%	RPI: 2.95% CPI: 1.95%	1,45%	1,45%	na	na	na	na

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

La sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

	Taux d'actualisation +25 pts	Taux d'inflation +25pts
Plans de retraite au Royaume-Uni	-3,9%	+4,0%
Principaux plans de retraite en Allemagne	-3,7%	+2,5%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

Actifs de régime

Ces actifs se décomposent comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actions	14%	15%
Obligations	68%	66%
Immobilier	7%	7%
Liquidités et assimilés	2%	2%
Autres	9%	10%

Parmi ces actifs, 89% ont fait l'objet d'une valorisation sur la base de valeurs de marché, 9% d'actifs essentiellement composés d'immobilier, d'actions non cotées ou de participations dans des projets d'infrastructure sont valorisés par les gestionnaires externes, enfin 2% des actifs correspondent à la valeur de polices d'assurance

Une part significative du portefeuille obligataire et des swaps de taux concourent au programme de couverture mis en œuvre par les fonds de pension britanniques d'Atos, qui vise à couvrir une part importante des obligations de financement. Aucun régime n'est couvert contre le risque de longévité.

Au sein du total des actifs, les titres Atos ou actifs utilisés par Atos ne sont pas significatifs.

Charges constatées d'avance dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe

L'actif net de 112 millions d'euros relatif à deux des plans au Royaume-Uni est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14. Ces régimes sont toujours excédentaires en 2020 malgré les perturbations des marchés financiers.

Impacts nets sur le compte de résultat

L'impact net des régimes à prestations définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Marge opérationnelle	-28	-9
Autres produits et charges opérationnels	3	1
Résultat financier	-16	-30
Impact total sur le compte de résultat	-41	-37

Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 50 millions d'euros au 31 décembre 2019. La baisse à 42 millions d'euros en 2020 s'explique par les prestations payées directement aux bénéficiaires et les cotisations employeur (25 millions d'euros) nettes d'une charge comptabilisée au compte de résultat (18 millions d'euros).

Note 12 Provisions

Le Groupe utilise des méthodes et des hypothèses actuarielles pour mesurer les provisions. Les provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres (*)	31 décembre 2020	Courantes	Non courantes
Réorganisation	74	-	35	-28	-2	-1	79	74	5
Rationalisation	9	-	4	-1	-1	-2	9	4	6
Engagements sur projets	30	-	8	-9	-3	-4	23	20	3
Risques et litiges	75	3	5	-1	-16	-12	54	20	34
Total provisions	188	3	52	-39	-21	-18	165	118	47

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Actifs détenus pour distribution	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres (*)	31 décembre 2019	Courantes	Non courantes
Réorganisation	70	-5	50	-36	-6	1	74	69	5
Rationalisation	18	-0	1	-6	-7	3	9	7	2
Engagements sur projets	37	-3	14	-12	-5	-1	30	26	4
Risques et litiges	121	-31	17	-4	-12	-17	75	17	58
Total provisions	247	-38	82	-58	-30	-14	188	119	69

Réorganisation

Les nouvelles provisions pour réorganisation se sont élevées sur l'exercice à 35 millions d'euros, principalement en Allemagne, en France et au Royaume Uni, générées par des nouveaux plans visant l'amélioration, l'efficacité et la productivité du Groupe.

Les 28 millions d'euros d'utilisation sont principalement la conséquence de l'adaptation des effectifs du Groupe en Allemagne.

Rationalisation

Les nouvelles provisions se sont élevées à 4 millions d'euros et correspondent principalement à la rationalisation des locaux en Allemagne et en France.

Engagements sur projets

La charge de 8 millions d'euros a été essentiellement encourue en Europe du Sud & Centrale.

Les 9 millions d'euros de consommation concernent des pertes subies sur certains projets en Europe Centrale.

Risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges de 54 millions d'euros, ont inclus plusieurs litiges à long terme tels que des contentieux fiscaux et sociaux, des litiges sur des garanties données dans le cadre de cessions et autres litiges avec des clients et des fournisseurs, notamment en Amérique du Sud.

Note 13 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, selon laquelle :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments de couverture ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Eléments constatés directement en capitaux propres ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants figurant en capitaux propres sont transférés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées aux achats et ventes en monnaie étrangère.

Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie. Selon IAS 39, la variation de valeur de l'élément « temps » des contrats de change à terme (élément de report/déport) était comptabilisée immédiatement en résultat.

En adoptant IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils seront désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	13	-13	7	-1
Taux d'intérêt à terme sur contrats	-	0	-	-2
S'analysant comme :				
Non courant	-	-	-	-2
Courant	13	-13	7	-1

La juste valeur des instruments financiers est fournie par les contreparties bancaires.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt

Le Groupe bénéficie de prêts bancaires, ainsi que des programmes de billets de trésorerie à hauteur de 755 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 915 millions d'euros au 31 décembre 2020 à taux variable, qui l'exposent au risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt.

Pour diminuer son exposition à ce risque, le Groupe a recours, auprès d'établissements financiers, à des swaps de taux qui lui permettent d'échanger le taux variable d'une partie de son endettement financier en taux fixe. La juste valeur des instruments financiers permettant de couvrir l'endettement financier à taux variable est éligible à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux sur la base des engagements d'endettement futurs. L'exposition au taux variable après couverture est d'environ 2 679 millions d'euros au 31 décembre 2020. En supposant que la structure (trésorerie/endettement à taux variable/couvertures) reste stable sur toute la durée du prêt, une diminution de 1,0% du taux de référence à court terme en Euro aurait un impact négatif sur les intérêts financiers de 26,8 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Notes	Exposition au risque		Total
		Inférieur à 1 an	Supérieur à 1 an	
Prêts bancaires & NEU CP		-915	-	-915
Autres		-28	-19	-47
Total des passifs		-943	-19	-962
Disponibilités et équivalents de trésorerie	Note 6.5	3 282	-	3 282
Découverts	Note 6.5	-140	-	-140
Total trésorerie et équivalents de trésorerie net (*)		3 142	-	3 142
Position nette avant gestion du risque		2 198	-19	2 179
Instruments de couverture		500	-	500
Position nette après gestion du risque		2 698	-19	2 679
Emission obligataire	Note 6.4	-	-2 100	-2 100
Obligation échangeable en action	Note 6.4	-	-500	-500
NEU MTN à taux fixe		-	-50	-50
Dettes totales nettes après gestion du risque		2 698	-2 669	29

(*) Dépôts à vue (certificats de dépôts), SICAV monétaires et découverts

Risque de liquidité

Le 2 avril 2020, Atos a entièrement payé par anticipation le montant de 600 millions d'euros lié au covenant d'une durée de 5 ans à échéance du 2 juillet 2020. Le taux de ce coupon était de 2,375%.

Le 4 février 2020, Atos a cédé environ 23,9 millions d'actions Worldline représentant une valeur nette comptable des titres mis en équivalence d'environ 1 402 millions d'euros, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.

Le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession d'actions Worldline (780 millions d'euros par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO)) et l'émission d'une obligation échangeable en action Worldline (OEB) à coupon zéro de 500 millions d'euros d'une maturité de 5 ans incluant une prime d'échange de 35%. Le gain total pour Atos s'élève à 1 280 millions d'euros pour les deux opérations.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décompose en trois tranches :

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75 % ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75 % ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50 %.

Il n'y a pas de covenants financiers. L'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ aux trois tranches, à la suite de la notation d'Atos ci-dessous. Le 17 décembre 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a confirmé sa notation de BBB+ / Stable du groupe.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la Facilité) pour un montant de 2,4 milliards d'euros, à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé la deuxième option en 2020 pour étendre la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025. La facilité est disponible à des fins opérationnelles et remplace la facilité existante de 1,8 milliard d'euros signée en novembre 2014.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne devant pas être supérieur à 2,5. Le calcul de ce ratio au 31 décembre 2020 exclut les impacts IFRS 16 pour un montant de 369 millions d'euros et est présenté ci-après :

Nature des ratios bancaires	Obligations bancaires	Exercice 2020	Exercice 2019
Effet de levier (endettement net/EBO)*	Ne doit pas être supérieur à 2,5	0,36	1,19

(*) EBO : Excédent Brut Opérationnel égal à la marge opérationnelle retraitée des éléments non cash

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros.

Le 29 septembre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de sept ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 1,444% et n'inclut pas de ratio financier. Le Groupe Atos et l'emprunt obligataire n'ont pas de notation de crédit.

Le 2 juillet 2015, Atos a émis un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros et d'une durée de cinq ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 2,375% et n'inclut pas de ratio financier.

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement qui passe de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Ce programme était destiné uniquement aux deux entités françaises participantes. En octobre 2020, ce programme a été clôturé.

Risque de change

Atos opère dans 71 pays. Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie du pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe a recours à des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou les swaps de devises pour minimiser le risque.

La valeur nette comptable des actifs et des dettes monétaires libellés en devises étrangères se présente comme suit :

(en millions d'euros)

	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	EUR		GBP		USD	
Actifs	188	189	50	38	207	214
Passifs	63	44	33	3	158	145
Exposition aux taux de change avant couverture	125	145	18	35	50	70
Couverture	-490	-328	-80	-80	-99	-119
Impact du taux de change après couverture	-365	-183	-62	-45	-50	-49

Analyse de sensibilité des devises étrangères

Les entités du Groupe avec une devise fonctionnelle en euro, en livre sterling et en dollar US sont les principales exposées au risque de change.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation ou diminution de 5% de la devise à laquelle le Groupe est exposé contre les autres devises étrangères. L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères comptabilisés au dans l'état consolidé de la situation financière en date de clôture. Leur conversion en euro à la date de clôture a été ajustée pour prendre en compte une augmentation de 5% du taux de conversion de la devise analysée.

(en millions d'euros)	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	EUR		GBP		USD	
Compte de résultat	-18	-9	-3	-2	-2	-2

Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés sont utilisés pour la couverture de risques transactionnels tels que les risques de change et le risque de taux d'intérêts. Toutefois, d'un point de vue comptable, la plupart de ces instruments dérivés sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

La désignation des instruments par monnaie étrangère se décompose comme suit :

(en millions d'euros) Instruments	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Couverture de flux de trésorerie				
Taux d'intérêt				
SWAP	0	500	-2	545
Change				
Contrats à terme en CHF	0	6	0	10
Contrats à terme en CNY	0	2	0	2
Contrats à terme en GBP	0	-7	-	-
Contrats à terme en INR	-1	134	2	161
Contrats à terme en MAD	0	16	0	13
Contrats à terme en MXN	2	27	1	26
Contrats à terme en PHP	0	26	0	27
Contrats à terme en PLN	3	114	1	108
Contrats à terme en RON	1	48	0	43
Contrats à terme en RUB	0	7	0	9
Contrats à terme en SEK	0	-4	-	-
Contrats à terme en USD	-4	184	0	31
Couverture à la juste valeur et couverture des instruments destinés à des fins de transaction				
Change				
Contrats à terme en CHF	0	-17	-	-
Contrats à terme en CNY	0	0	-0	1
Contrats à terme en GBP	0	-10	-0	-14
Contrats à terme en INR	0	9	0	12
Contrats à terme en MAD	0	7	0	7
Contrats à terme en MXN	-	-	0	3
Contrats à terme en PHP	0	1	0	3
Contrats à terme en PLN	0	22	-0	18
Contrats à terme en RON	0	8	0	5
Contrats à terme en USD	-3	68	0	61

Les justes valeurs (nettes d'impôts) des instruments de couverture de flux futurs constatées directement en capitaux propres au 31 décembre 2020 se sont élevés à 1 million d'euros, avec une variation de -3 millions d'euros (nette d'impôts) sur l'exercice.

Note 14 – Capitaux propres

14.1 - Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

En 2019, les instruments dilutifs étaient constitués d'options de souscription d'actions acquises (correspondant à 4 659 options).

(en millions d'euros et en unités)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	550	414
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net des activités poursuivies retraité des instruments dilutifs – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [b]	550	414
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	109 003 866	107 669 930
Impact des instruments dilutifs [d]	-	4 659
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	109 003 866	107 674 589
(en euros)		
Résultat net par action en euros des activités poursuivies [a]/[c]	5,05	3,84
Résultat net par action dilué en euros des activités poursuivies [b]/[e]	5,05	3,84

(en millions d'euros et en unités)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net des activités abandonnées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	-	2 986
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net des activités abandonnées retraité des instruments dilutifs – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	-	2 986
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	109 003 866	107 669 930
Impact des instruments dilutifs [d]	-	4 659
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	109 003 866	107 674 589
(en euros)		
Résultat net par action en euros des activités abandonnées [a]/[c]	-	27,74
Résultat net par action dilué en euros des activités abandonnées [b]/[e]	-	27,73

Aucune transaction sur actions significative n'a eu lieu post-clôture et qui aurait pu avoir un impact sur le calcul du résultat net par action dilué.

14.2 – Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère

Actions propres

Les actions Atos détenues par la Société Mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Augmentation du capital

En 2020, Atos SE a augmenté son capital social par incorporation de primes d'émission pour un montant de 36 millions d'euros, ce qui a donné lieu à la création de 778 252 nouvelles actions.

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Atos SE s'élevait à 110 millions d'euros et était composé de 109 993 166 actions dont la valeur nominale s'élevait à un euro par action.

Distribution des actions Worldline

Suite à la décision du 29 janvier 2019 des administrateurs d'Atos de soumettre à l'Assemblée Générale le projet de distribuer 23,5% de l'ensemble des actions de Worldline aux actionnaires d'Atos et l'approbation de la transaction par les actionnaires d'Atos à l'Assemblée générale du 30 avril 2019, les actions Worldline ont été distribuées aux actionnaires d'Atos le 7 mai 2019, date de mise en paiement des dividendes, pour un montant total de 2 344 millions d'euros, correspondant à la distribution de 42 852 724 actions Worldline valorisées à date de l'opération à 54,7 euros par action.

14.3 - Participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à sa valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier sera différente selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès présent aux bénéfices de l'entité. Dans le cas d'un accès présent aux bénéfices conservé, les intérêts non contrôlés seront maintenus au bilan et la dette sera comptabilisée en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. Dans le cas où les intérêts minoritaires n'ont plus accès aux bénéfices de l'entité en vertu de l'option de vente, les intérêts non-contrôlés correspondant sont décomptabilisés.

La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés décomptabilisés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du Groupe. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres part du Groupe.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2019	Résultat 2020	Actifs détenus pour distribution	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2020
Worldline	-						-
Autres	12	3	-	-4	-0	-1	10
Total	12	3	-	-4	-0	-1	10

(en millions d'euros)

	31 décembre 2018	Résultat 2019	Augmentation de capital	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2019
Worldline	2 019	89	-2 107	-	-	-	0
Autres	9	3	-	-3	-	3	12
Total	2 027	92	-2 107	-3	-	3	12

Sur 2019, la baisse significative des participations ne donnant pas le contrôle est due à la perte de contrôle de Worldline intervenue en mai 2019, suite à la distribution des actions Worldline qui a entraîné la comptabilisation de Worldline par mise en équivalence.

Les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus significatives à la fin de l'exercice 2020.

Note 15 - Engagements hors bilan

Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements futurs minimums pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Échéances			31 décembre 2019
		< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	
Contrats de location à faible valeur et contrat de location court terme	37	14	23	-	19
Obligations d'achat irrévocables (> 5 ans)	268	8	173	87	101
Engagements	305	22	196	87	120
Engagements financiers reçus (crédit syndiqué)	2 320	-	2 320	-	2 320
TOTAL RECU	2 320	-	2 320	-	2 320

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit non utilisée de la facilité de crédit d'un montant global accordé de 2,4 milliards d'euros.

Garanties commerciales

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Garanties bancaires	366	347
- Opérationnelles - Performance	226	253
- Opérationnelles - Appels d'offres	14	14
- Opérationnelles - Avances sur paiement	101	68
- Financières ou autres	25	12
Garanties parentales	4 343	3 343
- Opérationnelles - Performance	4 264	3 168
- Financières ou autres	79	175
Nantissements	6	7
Total	4 714	3 697

Pour divers contrats à long terme, le Groupe émet des garanties de performance pour ses clients. Ces garanties limitées se sont élevées à 4 264 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 3 168 millions d'euros à fin décembre 2019. Cette variation de 1 096 millions d'euros est principalement due à l'ouverture de garanties données à des clients aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

De plus, concernant la facilité de crédit renouvelable multidevisée étendue jusqu'en octobre 2025, Atos SE a garanti au consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros (pas de changements par rapport à l'exercice 2019) les obligations de ses filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des fonds de pension Atos au Royaume-Uni, pour une structure plus efficace, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de trustee du nouveau fonds de pension Atos UK 2019 fondé le 1^{er} novembre 2019. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès des fonds de pension. Le 22 décembre 2020, ces garanties ont été confirmées et étendues de manière à tenir compte de la fusion du fonds de pension Atos 2011 dans le fonds de pension Atos UK 2019, ainsi que du transfert des dettes afférentes. Le montant total estimé des garanties représentait 860 millions de livres sterling (948 millions d'euros).

Note 16 - Litiges

Le Groupe est régulièrement impliqué dans diverses réclamations et procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités. Bien que le Groupe ne s'attende pas à ce que la résolution finale des réclamations et procédures existantes (autres que le cas spécifique décrit ci-dessous, s'il est jugé défavorablement), individuellement ou globalement, ait un effet défavorable significatif sur sa situation financière, une issue défavorable dans certaines ou l'ensemble de ces procédures, pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie pour une période donnée. Cette évaluation est basée sur la compréhension actuelle des faits et circonstances. Ainsi, la vision du Groupe sur ces éléments d'appréciation est sujette à des incertitudes et pourrait évoluer à l'avenir.

Par ailleurs, le Groupe possède de nombreuses filiales implantées dans d'autres pays que la France, et fait l'objet de contrôles par les autorités fiscales locales. Plusieurs contrôles, procédures ou litiges liés à la fiscalité ont été lancés ou sont actuellement menés par ces autorités ou devant les tribunaux. Aucun ne devrait entraîner ou n'a donné lieu à une charge fiscale significative qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Le Groupe considère qu'il dispose de moyens de défense solides et qu'il met en œuvre les procédures légales dont il dispose pour éviter toute issue défavorable.

TriZetto

Ouvert en 2015, ce cas est relatif à l'utilisation par Syntel d'outils (software platform ainsi que d'autres outils) provenant de TriZetto dans le cadre de projets avec certains clients. Syntel a entamé une procédure contre TriZetto sur la base d'une rupture abusive du contrat. En retour, Cognizant a entamé une procédure à l'encontre de Syntel sur la base d'une violation de droits de propriété intellectuelle sur les droits liés au secret technique et commercial.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district Sud de New York a déclaré Syntel, qui fait désormais partie d'Atos, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et à sa filiale TriZetto d'environ 855 millions de dollars, dont 570 millions de dollars définis comme des dommages-intérêts «punitifs», dus à Cognizant et à sa filiale TriZetto, qui fait désormais partie de Cognizant.

Atos a déjà déposé une requête contestant la validité des allégations de TriZetto, et va immédiatement déposer une autre requête pour contester le verdict. Le juge en charge du dossier aura à se prononcer sur ces requêtes. Si ces requêtes venaient à être rejetées, Atos aurait le droit de faire appel. Atos considère que le verdict du jury n'est pas étayé par les preuves présentées au cours du procès ni par le droit applicable.

La position d'Atos et d'Atos|Syntel est que cette réclamation est sans fondement et que le montant des dommages-intérêts est largement disproportionné. Comme Atos l'a soutenu lors du procès, ainsi que cela a été déclaré dans un communiqué de presse daté du 28 octobre 2020, le montant maximum des dommages légalement disponibles pour TriZetto dans cette affaire serait estimé à environ 8,5 millions de dollars.

Note 17 – Parties liées

Les parties liées incluent :

- les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- la Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité de Direction Générale du Groupe.

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- Les facturations de services administratifs ; et
- Les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Les parties liées sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

31 janvier 2020
(1 mois)

Chiffre d'affaires	6
Produits et charges opérationnels	-2
Activités abandonnées	
Coûts de distribution	0

Au 31 décembre 2020, les états financiers du Groupe n'incluaient aucune créance ou dette vis-à-vis de parties liées.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ainsi que des Directeurs Généraux Adjoints

Les principaux dirigeants du Groupe ont été rémunérés comme suit pendant l'exercice :

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Avantages court terme	13	6
Cotisations versées par employeur et autres taxes	5	3
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	12	7
TOTAL	30	18

Suivant la décision du Conseil d'Administration de séparer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur général, le comité de direction du Groupe a été étendu incluant le Président Directeur général, Elie Girard, ainsi que les responsables des Industries, des opérations, des Régions (RBUs) et des fonctions. Le comité de direction, dans sa structure antérieure, était composé du Président du conseil d'Administration et Président Directeur général, du Président directeur général adjoint, et de trois Vice-Présidents exécutifs. Aussi, les éléments présentés dans le tableau ci-dessus concernant l'exercice 2020 ne peuvent être comparés à ceux présentés pour l'exercice précédent.

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes et les avantages en nature. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice 2020 et les reprises relatives aux années précédentes.

Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 – principales sociétés

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
HOLDING				
Atos SE		Société Mère consolidante		80, quai Voltaire - 95870 Bezons, FRANCE
Atos International B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen, THE NETHERLANDS
Saint Louis Ré	100	IG	100	74, rue de Merl - L2146 Luxembourg, FRANCE
Atos International SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons, FRANCE
Bull SA	100	IG	100	Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois, FRANCE
FRANCE				
Atos Integration SAS	95	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Infogérance SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Consulting SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Worldgrid SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Yunano	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Bull SAS	100	IG	100	Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Agarik SAS	100	IG	100	20, rue Dieumegard 93400 Saint-Ouen
Avantix SAS	100	IG	100	655, avenue Gallée - 13794 Aix en Provence
Evidian SA	100	IG	100	Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Air Lynx	100	IG	100	1, avenue de l'Atlantique, Immeuble Everest - 91940 Les Ulis
Keynetics SA	100	IG	100	175, rue Jean Jacques Rousseau - 92130 Issy les Moulineaux
Alla Consulting SAS	100	IG	100	3, rue de Liège - 75009 Paris
Econom Digital Security SAS	100	IG	100	50, avenue Daumesnil - 75012 Paris
EcoAct SAS FR	100	IG	100	35, rue de Miromesnil - 75008 Paris
Edifixio SAS	100	IG	100	123, Rue Jules Guesde - 92300 Levallois Perret
ALLEMAGNE				
X PERION Consulting AG	100	IG	100	Nikolaus-Otto-Strasse, 1 - 22946 Trittau
Atos Information Technology GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
CHG Communications Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify Funding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH	100	IG	100	Bruchstrasse, 5 - 45883 Gelsenkirchen
Atos International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Applied International Informatics GmbH	100	IG	100	Torstraße, 49 - 10119 Berlin
Bull GmbH	100	IG	100	Von-der-wettern-straße, 27 - 51149 Cologne
Science + computing AG	100	IG	100	Hagellocher Weg, 73 - 72070 Tübingen
Energy4u GmbH	100	IG	100	Albert-Nestler Straße, 17 - 76131 Karlsruhe
Atos Support GmbH	100	IG	100	The Squire, Am Flughafen 14 - 60549 Frankfurt am Main
Atos IT Services GmbH	100	IG	100	Stinnes-Platz, 1 - 45 472 Mülheim an der Ruhr
Unify Communications and Collaboration GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Atos Systems Business Services GmbH	100	IG	100	Am seestem, 1 - 40547 Dusseldorf
Cycos AG	95.1	IG	100	Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 - 52477 Alsdorf
Unify Software and Solutions GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify Beteiligungsverwaltung GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify Deutschland Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify Patente GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
PAYS-BAS				
Atos Nederland B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Atos Telco Services B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
EUROPE (AUTRES) - MOYEN-ORIENT - AFRIQUE				
Algérie				
Bull Algeria	100	IG	100	Rue Yehia El-Mazouni, 16, El Biar - Algiers
Autriche				
Atos IT GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
Atos IT Solutions and Services GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
TSG EDV-Terminal Service GmbH	99	IG	100	Modecenterstraße, 1 - 1030 Vienne
SEC Consult Austria	100	IG	100	14, 1. Stock Komarigasse - 2700 Wiener Neustadt
Belgique				
Atos Belgium SA/NV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem
Biélorussie				
LLC ATOS IT Solutions and Services	100	IG	100	UI Leonid BEDI, 11, Building 1 - 220040 Minsk

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Bulgarie				
Atos IT Solutions and Services EOOD	100	IG	100	Mladost 4 Region, Business Park Sofia Str, 4 - 1766 Sofia
Côte d'Ivoire				
Bull Cote d'Ivoire	100	IG	100	31, avenue Noguès - 01 BP 1580 Abidjan 01
Danemark				
Atos IT Solutions and Services A/S	100	IG	100	Dybendalsvaenget, 3 - 2630 Taastrup
Croatie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o	100	IG	100	Heinzlova, 69 - 10000 Zagreb
République Tchèque				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Doudlebská, 1699/5 - 14000 Pragues 4
Gabon				
Bull Gabon	100	IG	100	Immeuble Abiali, ZI d'Oloumi - BP 2260 Libreville
Grèce				
Atos Greece SA	100	IG	100	Irakleio Avenue, 455, N. Iraklio - 14122 Athènes
Finlande				
Atos IT Solutions and Services oy	100	IG	100	Kalkkpellontie, 6 - 026050 Espoo
Hongrie				
Atos Magyarország Kft	100	IG	100	1138 Budapest, Vaci ut 121-127. Vaci greens D Building, 4th floor
Irlande				
Atos IT Solutions and Services Limited	100	IG	100	Level 5, Block 4, Dundrum Town Centre, Sandyford Road - Dublin 16
Italie				
Atos Italia S.p.A.	100	IG	100	Via Caldera, no. 21 - 20158 Milan
Liban				
Bull SAL	100	IG	100	Rue Jal el Dib, 69 - Secteur 1 - BP 60208 Beyrouth
Lituanie				
UAB "Bull Baltija"	100	IG	100	Gostauto Street, 40 - 01112 Vilnius
Luxembourg				
Atos Luxembourg PSF SA	100	IG	100	1, rue Edmond Reuter Contern - 5326 Luxembourg
Madagascar				
Bull Madagascar SA	100	IG	100	12, rue Indira Gandhi, Tsaralalana, BP 252 Antananarivo
Maroc				
Atos IT Services SARL	100	IG	100	Espace les Palmiers, angle avenues Mehdi Benbaraka et Annakhil - Hayryad Rabat
Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore - 1100 Casablanca
Bull Maroc	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore - 1100 Casablanca
Namibie				
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd.	100	IG	100	C/o Deloitte & Touche, Namdeb Center, Bulow street, 10 - PO Box 47 Windhoek
Pologne				
Atos Polska SA	100	IG	100	Krolewska, 16 - 00-103 Varsovie
Atos Poland Global Services Sp Zoo	100	IG	100	Ul. Krolewska 16 - 00-103 Varsovie
Portugal				
Atos Soluções e Serviços para Tecnologias de Informação, Unipessoal, Ltda	100	IG	100	Avenida José Malhoa 16 - Piso sétimo B2 - Edifício Europa. Distrito: Lisboa, Concelho: Lisboa, freguesia: Campolide - 1070 159 Lisbonne
Roumanie				
Atos IT Solutions and Services s.r.l.	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 - 014459 Bucarest
Atos IT Solutions Romania SRL	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 - 014459 Bucarest
Atos Convergence Creators GmbH S.R.L.	100	IG	100	Municipiul Braşov, Strada MIHAIL KOGĂLNICEANU, Nr. 21, Bloc C6, Judet Braşov
Russie				
Atos IT Solutions and Services LLC	100	IG	100	1st Kozhevicheskii per. 6, bld. 1 - 115114 Moscou
Sénégal				
Bull Senegal	100	IG	100	Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul - BP 3183 Dakar
Serbie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o.	100	IG	100	Daniła Lekica Spanca 31 - 11070 Belgrade
Afrique du Sud				
Atos (PTY) Ltd	74	IG	100	Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32 - 2144 Woodlands
Espagne				
Atos Consulting Canarias SA	100	IG	100	Calle Subida al Mayorazgo, 24b - 38110 Santa Cruz de Tenerife
Atos Spain SA	100	IG	100	Albarracin, 25 - 28037 Madrid
Atos IT Solutions and Services Iberia SL	100	IG	100	Ronda de Europa, 5 - 28760 Madrid
Atos Worldgrid SL	100	IG	100	Calle Isabel Torres, 19 Edificio Cisca - 39011 Santander
MSL Technology SL	100	IG	100	C/ Marques de Ahumada, 7 - 28028 Madrid
Slovaquie				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Pribinova 19/7828 - 811 09 Bratislava

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Suède				
Atos IT Solutions and Services AB	100	IG	100	Johanneslundsvägen, 12-14 - 194 87 Upplands Väsby
Suisse				
Atos AG	100	IG	100	Freilagerstrasse, 28 - 8047 Zurich
Turquie				
Atos Bilisim Danismanlik ve Musteri Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A/S	99.92	IG	100	Yakacak Caddesi, No 111 - 18 - 34870, Kartal, Istanbul
Emirats Arabes Unis - Dubai				
Atos Origin FZ LLC	100	IG	100	Office G20, Building DIC-9 Dubai Internet City - PO Box.500437
ATOS FZ LLC Dubai Branch	100	IG	100	The Galleries Building, No2 Level 2 - 500437 Downtown Jebel
Paladion Sharjah (Branch)	100	IG	100	Saif Suite X4 - 03 and SAIF Office P8-05-58, Sharjah Airport International Free Zone, Sharjah, Sharjah, 120398
Qatar				
Atos Qatar Llc	100	IG	100	Sheikh Suhaim bin Hamad Street - No.89858 Doha
Egypte				
Atos IT SAE	100	IG	100	50, Rue Abbass El Akkad, Nasr city - Le Caire
ROYAUME - UNI				
Atos Consulting Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services UK Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos UK IT Holdings Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Shere Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos BPS Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos UK Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos International IT Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos Restaurant Technology Services UK Limited	100	IG	100	Triton Square, 4, Regent's Place - NW1 3HG Londres
Unify Enterprise Communications Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM holding LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Carbon Clear LTD	100	IG	100	70-78, York Way, Unit A N1 9AG - Londres
ASIE PACIFIQUE				
Australie				
Atos (Australia) Pty. Ltd	100	IG	100	Mountain Highway, 885 - 3153 Bayswater Victoria
Chine				
Atos Information Technology (Nanjing) Co., Ltd	100	IG	100	Floor 12, Building 1B Powerise accelerator, High Tech zone Software park - Nanjing Jiangsu Province
Atos Information Technology (China) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05.161, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District Beijing
Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05.162, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District Beijing
RTS Information Consulting (Chengdu) Co. Ltd	100	IG	100	Room 108-109, 1st floor, Building B2, Tianfu Software Park, High Tech Zone - Chengdu Sichuan Province
Hong Kong				
Atos Information Technology HK Ltd	100	IG	100	8/F Octa Tower - 8 Lam Chak Street - Kowloon Bay
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited	100	IG	100	RM 1401 - Hutchison House - 10, Harcourt Road
Inde				
Atos India Private Limited	100	IG	100	Godrej & Boyce Complex - Plant 5 - Pirojshanagar - LBS Marg Vikhroli(W) - Mumbai - 400079
Atos IT Services Private Limited	99.99	IG	100	Innovator Building - International Tech Park - Whitefield Road - 560066 Bangalore - Karnataka
Anthello Business Technologies Private Limited	99.99	IG	100	Level 1, Part A of Tower1, Phase 2, SY.NO 115 (Part) Waverock, APIIC IT\ITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008
Syntel Pvt Ltd.	100	IG	100	Unit No,112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Mumbai 400 096 Maharashtra
State street Syntel Services Pvt Ltd (**)	100	IG	100	4/5th floor, Building No.4, Mindspace -Navi Mumbai, Thane-Belapur road, Airoli-400708
Syntel Global Pvt Ltd	100	IG	100	Ground floor, E-Tech Software Technology Park, Dhokali Naka, Kolshet road, Thane(West)-400607
Paladion Networks Pvt. Ltd. India	100	IG	100	Level 6, 10/11 Dr. Radhakrishnan Salai Mylapore - Chennai 600004
Japon				
Atos KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Evidian-Bull Japan KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Malaisie				
Atos Services (Malaysia) SDN BHD	100	IG	100	16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthan - 3 Brickfields - 50470 Kuala Lumpur
Ile Maurice				
State street Syntel Services Mauritus Ltd (**)	100	IG	100	C/o SGG Corporate Services (Mauritius) Ltd 33, Edith Cavell Street - Port Louis, 11324
Philippines				
Atos Information Technology Inc.	99.94	IG	100	23/F Cyber One Building - Eastwood City - Cyberpark - 1110 Libis, Quezon City
Atos Global Delivery Center Philippines, Inc.	100	IG	100	8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Taiwan				
Atos (Taiwan) Ltd	100	IG	100	5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road - Taipei
Thaïlande				
Atos IT Solutions and Services Ltd	100	IG	100	2922/339 Charn Issara Tower II - 36th Floor - New Petchburi Road - Bangkok - Huay Kwang - 10310 Bangkok
AMERIQUES				
Argentine				
Atos Argentina SA	100	IG	100	Cnel. Manuel Arias 3751, piso 18, PB, C.A.B.A.- C1430DAL, Buenos aires
Bull Argentina SA	100	IG	100	Manuela Saenz 323 Sto. Piso Of. 506 - C 1107 bpa, Buenos aires
Brésil				
Atos Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Bull Ltda.	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Canada				
Atos Inc.	100	IG	100	6375 Shawson Drive - L5T 1S7 Mississauga - Ontario
Colombie				
Atos IT Solutions and Services S.A.S	100	IG	100	Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 - Bogotá
Mexique				
Atos Global Delivery Center México, S. de R.L. de C.V.	99,9	IG	100	Sevilla No. 40 Piso 3 - Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc - 06600 Ciudad de Mexico
Etats-Unis d'Amérique				
Atos IT Solutions and Services Inc.	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Healthcare Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Syntel Inc.	100	IG	100	525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083
Anthello Global Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Atos Digital Health Solutions	100	IG	100	2500 Westchester Ave - 3rd Floor - Purchase New York 10577
Pyramid Healthcare Solutions Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Evidian Systems Inc.	100	IG	100	285 Billerica Road, Suite 200 - Chelmsford, MA 01824-4174
Unify Inc	100	IG	100	1630 Corporate Court - Irving - Texas 75038
Engage ESM Inc.	100	IG	100	4851, Regent Boulevard - Floors 1, 3 & 4 Irving - TX 75063
Maven Wave Partners LLC	100	IG	100	71 S. Wacker Drive, Suite 2040, Chicago, IL 60606
Paladion Technologies Inc.	100	IG	100	Delaware corporation with its office at 11480 Commerce Park drive, Suite 210, Reston Virginia 20191
Eagle Creek Software Services	100	IG	100	10050 Crosstown Circle, Suite 360, Eden Prairie, Minnesota 55344
Uruguay				
Bull Uruguay SA	100	IG	100	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 - 1160 Montevideo

(*) Le Groupe a une participation dans cinq entités allemandes intégrées globalement dans les comptes financiers du Groupe. Ces filiales ont bénéficié de l'exemption prévue par le paragraphe 264b du Code commercial allemand (HGB) en vertu de la législation allemande, et par conséquent des comptes séparés au 31 décembre 2020 n'ont pas lieu d'être établis puisqu'ils sont inclus dans les comptes consolidés de la Société Mère du Groupe (Atos SE). Les comptes consolidés 2020 sont déposés au registre du commerce et des sociétés en France.

(**) Atos détient 49% des parts de State Street Syntel Services (Ile Maurice) Ltd, qui détient 100% de State Street Syntel Services Pvt Ltd. Les opérations conjointes entre le Groupe Atos et le groupe State Street a été qualifiée d'opération conjointe selon IFRS 11. Selon IFRS 11.21, une opération conjointe devrait prendre en compte les actifs, passifs, revenus et dépenses relatifs aux intérêts dans l'opération conjointe, selon les règles IFRS applicables aux actifs, passifs, revenus et dépenses. Les droits et obligations des 2 participants conjoints sont définis dans le "Master Service Agreement" signé à la fois entre les 2 parties et dans l'accord des actionnaires. La mise en place de la joint venture entre le groupe State Street et le Groupe Atos est dédiée à la fourniture de Services IT à State Street Inc., selon le "Master Service Agreement". Atos est habilitée à réaliser 100% de résultat financier avec le contrat et doit supporter tous les passifs. Par conséquent, les obligations d'Atos sont de garantir le règlement sur les passifs de la JV, de garantir que State Street reconnaît les prestations promises. Le Groupe Atos est autorisé en contrepartie à recevoir les revenus relatifs aux services rendus au groupe State Street, en considération et selon les principes d'IFRS 15.

Note 19 Evènements postérieurs à la date de clôture

Au 31 décembre 2020, le groupe n'a connaissance d'aucun évènement significatif intervenu après la clôture nécessitant une mention dans les états financiers.

Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes

En 2020 :

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	980	67%	0	-	1 257	72%	0	-
Filiales intégrées globalement	453	31%	3 178	73%	487	28%	1 862	78%
Sous total audit	1 433	99%	3 178	73%	1 744	100%	1 862	78%
Services autres que la certification des comptes (*)								
Émetteur	0	-	0	-	0	0%	0	-
Filiales intégrées globalement	20	1%	1 191	27%	0	0%	517	22%
Sous total autres	20	1%	1 191	27%	0	0%	517	22%
Total honoraires 2020	1 453	100%	4 369	100%	1 744	100%	2 379	100%

* En 2020, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

En 2019 :

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
	Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés							
Émetteur	1 076	70%	-	-	1 328	63%	-	-
Filiales intégrées globalement	460	30%	3 369	78%	614	29%	2 093	76%
Sous total audit	1 536	99%	3 369	78%	1 942	92%	2 093	76%
Services autres que la certification des comptes (*)								
Émetteur	-	-	-	-	109	5%	-	-
Filiales intégrées globalement	8	1%	954	22%	70	3%	658	24%
Sous total autres	8	1%	954	22%	179	8%	658	24%
Total honoraires 2019	1 544	100%	4 323	100%	2 121	100%	2 751	100%

* En 2019, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.